RAPPORT D'ACTIVITÉ

de l'Assemblée nationale du Québec

2002-2003

Cette publication a été réalisée avec la collaboration des cadres et du personnel de toutes les unités administratives de l'Assemblée nationale. Les données présentées dans ce rapport, sauf indication contraire, font état des activités de l'Assemblée nationale du 1er avril 2002 au 31 mars 2003.

Direction :	Patricia Rousseau
Coordination :	Patrik Gilbert
Comité de réalisation et de rédaction :	Jean Bédard Joan Deraîche Frédéric Fortin Hélène Galarneau Patrik Gilbert Guy L. Huot Jocelyn St-Pierre
Révision :	Léonce Cantin Francine Boivin Lamarche Marie-Jeanne Gagné
Conception graphique couverture :	Claude Angers
Mise en page :	Manon Paré
Impression :	Imprimerie de l'Assemblée nationale
Photographies :	Daniel Lessard, page couverture et pages 38 (bas), 43, 49, 51, 56, 58, 59, 60 et 68 Louise Leblanc, page 37 Luc Antoine Couturier, page 38 (haut) Membres de la 36e législature : Daniel Lessard Éric Lajeunesse Jacques Pontbriand Les photographes KEDL

Dépôt légal - 2e trimestre 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-40955-8
ISSN 1492-5753

TABLE DES MATIÈRES

Préface 5

Avant-propos 6

L'Assemblée nationale 8
- la mission 8
- les trois pouvoirs de l'État québécois 8
- les députés 9
- le diagramme de l'Assemblée au 12 mars 2003 14

L'Assemblée nationale et le travail parlementaire 18
- l'horaire des travaux 18
- le bilan du travail à l'Assemblée 19
- les commissions parlementaires 24

L'Assemblée nationale et les citoyens 36
- les citoyens à l'Assemblée 36
- l'Assemblée chez les citoyens 38
- les documents de l'Assemblée 41
- la mission éducative de l'Assemblée 42

L'Assemblée nationale et la diplomatie parlementaire 48
- le réseau international de l'Assemblée 48
- les signatures d'ententes 48
- les événements majeurs 49
- les visites officielles 52

L'Assemblée nationale et le patrimoine 56
- le patrimoine documentaire 56
- le patrimoine immobilier 58
- le patrimoine urbain 59

L'Assemblée nationale et son organisation administrative 64
- l'organigramme 64
- le plan stratégique de l'administration de l'Assemblée nationale 2002-2004 65
- la création d'une nouvelle unité administrative 65
- le personnel 66
- les employés ayant atteint 25 années de service à l'Assemblée et au sein de la fonction publique 68
- le soutien technologique 69
- les dépenses de l'Assemblée nationale en 2002-2003 71

Annexes 74
- liste des projets de loi adoptés en 2002-2003 74
- les mandats accomplis par les commissions parlementaires en 2002-2003 78
- les allocations et les sommes versées aux députés en 2002-2003 80
- le mandat des unités administratives 81

Quelques renseignements pratiques 85

106-01260/

PRÉFACE

Je suis heureux de vous présenter le *Rapport d'activité de l'Assemblée nationale du Québec* pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2003. Vous y découvrirez une Assemblée accessible, ouverte sur le monde, et surtout le travail inlassable des parlementaires québécois qui ont adopté cette année pas moins d'une centaine de lois, dont la majorité à l'unanimité. Ce travail des députés, essentiel à la vitalité de notre démocratie, s'est déroulé entre autres lors de commissions parlementaires au cours desquelles au-delà de 700 groupes et individus sont venus s'exprimer sur les sujets à l'étude, débattre et proposer des solutions.

Cette année, l'Assemblée nationale a accentué ses efforts pour mieux faire connaître aux citoyens son rôle, son histoire et ses réalisations. Cette préoccupation s'est notamment traduite par l'accueil de nombreuses communautés culturelles à l'Hôtel du Parlement et par une tournée des institutions d'enseignement québécoises, au cours de laquelle les jeunes ont été sensibilisés à l'importance de participer à la vie démocratique.

Soucieuse de protéger et de mettre en valeur le riche patrimoine de l'institution, l'Assemblée a poursuivi la restauration de ses édifices parlementaires et érigé, en collaboration avec la Commission de la capitale nationale du Québec, deux nouveaux monuments sur les terrains de l'Hôtel du Parlement. L'un est un inuksuk, monument constituant un repère pour les Inuits dans le Nord québécois, et l'autre représente un illustre parlementaire québécois, Louis-Joseph Papineau.

Le présent rapport fait également état des activités de l'institution sur la scène internationale et au sein des réseaux interparlementaires, notamment la signature d'ententes avec d'autres parlements et la participation des députés à des missions et à des événements majeurs.

Je souhaite que la lecture de ce rapport soit pour vous l'occasion de prendre toute la mesure des efforts et du travail des parlementaires de l'Assemblée nationale au bénéfice de la démocratie québécoise.

Le président de l'Assemblée nationale,

Michel Bissonnet

AVANT-PROPOS

Cette quatrième édition du *Rapport d'activité de l'Assemblée nationale du Québec* s'inscrit dans la foulée des efforts menés par l'institution pour mieux faire connaître sa mission, son rôle et son fonctionnement auprès des citoyens québécois. Elle constitue également un témoignage éloquent du travail accompli par les parlementaires et le personnel de l'Assemblée qui les soutient dans l'exercice de leurs fonctions.

Plusieurs événements de nature administrative, institutionnelle et parlementaire ont jalonné le dernier exercice financier à l'Assemblée. La démarche de planification stratégique amorcée en 2001-2002 a connu son aboutissement par le dépôt, en décembre 2002, du *Plan stratégique de l'administration de l'Assemblée nationale 2002-2004*. Ce document fait état des engagements de l'ensemble du personnel à l'égard de ses clientèles et traduit la volonté de l'Assemblée de se joindre à l'effort de modernisation de l'État québécois.

Du point de vue du travail parlementaire, l'Assemblée nationale a étudié et adopté plusieurs projets de loi d'importance, tels que la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation*, la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* ainsi que la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Les commissions parlementaires, de leur côté, ont été très actives. Elles ont tenu 365 séances, totalisant 1224 heures. Au cours de ces séances, les commissions ont étudié 93 projets de loi et tenu 41 consultations générales et particulières sur divers sujets.

Sur le plan des activités institutionnelles, la tenue du colloque *Le parlementarisme au XXIe siècle*, la clôture du Deuxième centenaire de la Bibliothèque, l'accueil à l'Assemblée nationale des communautés culturelles du Québec, la tournée de la présidente dans les établissements d'enseignement collégial et universitaire et la première édition du tout nouveau *Parlement des jeunes* ont été autant d'occasions de mettre en valeur l'Assemblée et de mieux faire connaître son fonctionnement et son histoire.

Enfin, la dissolution de l'Assemblée nationale en mars 2003 a mobilisé les énergies du personnel, que ce soit à l'égard des règles applicables lors des élections générales, des mesures à prendre pour les députés ayant décidé de quitter la vie politique, de la préparation de l'accueil et de la formation des nouveaux parlementaires et de leurs proches collaborateurs ainsi que de la planification de l'ensemble des opérations à mener au lendemain du scrutin.

Je tiens à saluer les efforts soutenus du personnel de toutes les unités administratives de l'Assemblée qui ont collaboré à la réalisation de ce *Rapport d'activité*.

Le secrétaire général,

François Côté

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La mission

La mission de l'Assemblée nationale consiste à légiférer dans les domaines de sa compétence, à contrôler les actes du gouvernement et de son administration et à débattre de questions d'intérêt public.

Organe suprême et légitime d'expression et de mise en œuvre des principes démocratiques, l'Assemblée constitue la pierre d'assise du pouvoir législatif. Elle est composée des 125 députés élus par les citoyens du Québec. La durée maximale du mandat collectif de ces députés, appelé «législature», est expressément prévue dans la Constitution et ne doit pas dépasser cinq ans. Autrement dit, il ne peut s'écouler plus de cinq ans entre deux élections générales. Toutefois, le lieutenant-gouverneur, à la demande du gouvernement, peut dissoudre l'Assemblée avant l'expiration de ces cinq années.

La dissolution de l'Assemblée nationale

Le 12 mars 2003, sur la recommandation du premier ministre, le Conseil des ministres a adopté un premier décret ordonnant la dissolution de l'Assemblée et la convocation d'une nouvelle assemblée pour le 20 mai 2003, et un second décret demandant au Directeur général des élections de tenir des élections générales le 14 avril 2003. Le premier ministre s'est ensuite rendu au cabinet du lieutenant-gouverneur, lequel a signé les proclamations royales donnant effet aux décrets. La 36e législature a ainsi pris fin.

À la suite d'une dissolution de l'Assemblée, les députés cessent d'être investis de leur mandat, mais les ministres restent en fonction tant que leurs successeurs ne sont pas désignés. Le président et les trois vice-présidents demeurent également en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par la nouvelle Assemblée. Quant aux travaux parlementaires, la dissolution a pour effet de rendre caducs les actes de procédure en cours et les projets de loi qui n'ont pas été adoptés.

LES TROIS POUVOIRS DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

POUVOIR LÉGISLATIF	POUVOIR EXÉCUTIF	POUVOIR JUDICIAIRE
Étudie, discute, modifie et vote les lois.	Détermine les politiques qui guident l'action de l'État.	Interprète les lois votées par le pouvoir législatif.
* * *	* * *	* * *
Exerce un contrôle sur l'action du pouvoir exécutif.	Administre et dirige l'État en conformité avec les lois votées par le pouvoir législatif.	Décide si un citoyen ou un groupe a agi ou non en conformité avec la loi.
Parlement	**Gouvernement**	**Tribunaux**

Les députés

Le rôle du député

L'activité première du député est sa participation au processus législatif. À titre de législateur, il étudie, analyse et vote les projets de loi à l'Assemblée nationale. Cette fonction s'exerce tant à l'Assemblée qu'en commission parlementaire.

Seul un ministre peut présenter un projet de loi ayant des incidences financières. Cependant, mis à part cette exception, tout député a le droit de présenter un projet de loi à l'Assemblée nationale, et il peut alors compter sur des services juridiques et législatifs afin de le préparer.

Le député est aussi un contrôleur de l'action gouvernementale et de l'administration publique. Les moyens de contrôle à la disposition des députés sont nombreux : ils comprennent notamment la période des questions et des réponses orales, l'examen des engagements financiers, l'audition de sous-ministres et de dirigeants d'organismes publics de même que l'étude annuelle des crédits budgétaires.

Le député exerce enfin un rôle d'intermédiaire entre les citoyens de sa circonscription et l'administration publique. Il traite les demandes des citoyens qui, par exemple, veulent des informations, souhaitent formuler une plainte à l'égard du gouvernement ou désirent faire modifier une loi ou un règlement. Il fait valoir les besoins de sa circonscription auprès des ministres et des fonctionnaires responsables de l'allocation des ressources financières de l'État.

En plus de ces fonctions, le député a parfois un rôle d'« ambassadeur ». Comme l'Assemblée nationale est membre de plusieurs associations parlementaires internationales, les députés sont appelés à participer à des missions et à des accueils qui les amènent à échanger avec d'autres élus sur des sujets d'intérêt public.

Lors de la dissolution de l'Assemblée nationale, le 12 mars 2003...
la composition de l'Assemblée était la suivante :

Formation politique	Nombre de sièges
Parti québécois	67
Parti libéral du Québec	50
Action démocratique du Québec*	5
Députés indépendants	2

1 siège vacant

* *Députés indépendants*

L'article 13 du *Règlement de l'Assemblée nationale* définit ainsi un groupe parlementaire : « Tout groupe d'au moins douze députés élus sous la bannière d'un même parti politique, ou tout groupe de députés élus sous la bannière d'un parti politique qui a obtenu au moins 20 % des voix aux plus récentes élections générales, constitue un groupe parlementaire. À l'exception du Président, les députés n'appartenant à aucun groupe siègent à titre d'indépendants. »

les femmes occupaient 28 % des sièges à l'Assemblée nationale :

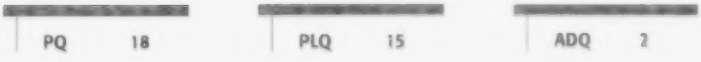

Les démissions et les changements d'allégeance

L'article 16 de la *Loi sur l'Assemblée nationale* prévoit qu'un député qui désire démissionner en cours de mandat peut le faire de vive voix, de son siège à l'Assemblée, ou par un écrit contresigné par deux autres députés et adressé à la présidence ou au secrétaire général de l'Assemblée.

Deux députés ont démissionné au cours de la dernière année financière :

Gilles Baril
Berthier (PQ)
13 avril 1981 -
14 mai 2002

Matthias Rioux
Matane (PQ)
12 septembre 1994 -
5 mars 2003

Deux députés ont changé d'allégeance pour siéger à titre de députés indépendants :

Paul Bégin
Louis-Hébert (PQ)

Jean-Claude Gobé
LaFontaine (PLQ)

Date du changement d'allégeance : 28 octobre 2002 — 20 février 2003

Les démissions de députés en cours de mandat entraînent la tenue d'élections partielles dans les six mois, pour combler les circonscriptions vacantes. En 2002, les électeurs de sept circonscriptions électorales ont élu :

François Corriveau
Saguenay (ADQ)
15 avril 2002

Anna Mancuso
Viger (PLQ)
15 avril 2002

Lise Thériault
Anjou (PLQ)
15 avril 2002

François Gaudreau
Vimont (ADQ)
17 juin 2002

Marie Grégoire
Berthier (ADQ)
17 juin 2002

Sylvie Lespérance
Joliette (ADQ)
17 juin 2002

Stéphan Tremblay
Lac-Saint-Jean (PQ)
17 juin 2002

LES PARLEMENTAIRES

DE LA TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

À la dissolution de l'Assemblée nationale,
le 12 mars 2003

LES P.

DE LA '
À LA DISSOLI

BERNARD LANDRY
Premier ministre

ANDRÉ BOISCLAIR
Leader
Duvernay

JEAN-FRANÇOIS SIMARD
Leader adjoint
Montmorency

CÉCILE VERMETTE
Leader adjointe
Marie-Victorin

MICHEL MORIN
Whip
Vanier-Lemieux

MICHEL CÔTÉ
Whip adjoint
La Peltrie

MANON BLANCHET
Whip adjointe
Champlain

MAXIME ARSENEAU
Rivière-du-Loup

DIANE BARBEAU
Vanier

JACQUES BARIL
Arthabaska

LOUISE BEAUDOIN
Chambly

YVES BEAUMIER
Champlain

STÉPHANE BÉDARD
Chicoutimi

JEAN-PAUL BERGERON
Berthier

ROGER BERTRAND
Portneuf

ROSAIRE BERTRAND
Charlevoix

CLAUDE BOUCHER
Jonquière

ANDRÉ BOULERICE
Sainte-Marie-Saint-Jacques

MARC BOULIANNE
Fromenti

JOCELYNE CARON
Terrebonne

DENISE CARRIER-PERREAULT
Châteauguay-Chauveau

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU
Berthier

SOLANGE CHAREST
Rimouski

JACQUES CÔTÉ
Dubuc

CLAUDE COUSINEAU
Fabre

RÉMY DESLETS
Vaudreuil

SERGE DESJÈRES
Salaberry-Soulanges

LÉANDRE DION
Saint-Hyacinthe

RITA DIONNE-MARSOLAIS
Rouyn-Noranda

DANIELLE DOYER
Maisonneuve

NORMAND DUGUAY
Trois-Rivières

JOSEPH FACAL
Fabre

FRANÇOIS GENDRON
Abitibi-Ouest

SERGE GEOFFRION
La Prairie

LINDA GOUPIL
Lotbinière

GUY JULIEN
Trois-Rivières

NORMAND JUTRAS
Drummond

ROBERT KIEFFER
Groulx

GILLES LABBÉ
Masson

CLAUDE LACHANCE
Bellechasse

BENOÎT LAPRISE
Rimouski

LYSE LEDUC
Mirabel

FRANÇOIS LEGAULT
Rousseau

RICHARD LEGENDRE
Bertrand

NICOLE LÉGER
Pointe-aux-Trembles

GUY LELIÈVRE
Gaspé

DIANE LEMIEUX
Outremont

MICHEL LETOURNEAU
Ungava

AGNÈS MALTAIS
Taschereau

PAULINE MAROIS
Taillon

SERGE MÉNARD
Laval-les-Rapides

SYLVAIN PAGÉ
Labelle

LUCIE PAPINEAU
Prévost

ROGER PAQUIN
Saint-Jean

JEAN-GUY PARÉ
Logan

DAVID PAYNE
Vachon

ANDRÉ PELLETIER
Abitibi-Est

CLAUDE PINARD
Saint-Maurice

HÉLÈNE ROBERT
Deux-Montagnes

JEAN ROCHON
Charlesbourg

JEAN-CLAUDE STANDIQUE
Ascension

SYLVAIN SIMARD
Richelieu

STÉPHAN TREMBLAY
Lac-Saint-Jean

REMY TRUDEL
Anjou-Louis-Riel-Rosemont

ARLEMENTAIRES

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE
UTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
LE 12 MARS 2003

JEAN CHAREST
Chef de l'opposition officielle
Sherbrooke

LOUISE HAREL
Présidente de l'Assemblée nationale
Hochelaga-Maisonneuve

RAYMOND BROUILLET
Premier vice-président
Chauveau

FRANÇOIS BEAULNE
Deuxième vice-président
Marguerite-D'Youville

MICHEL BISSONNET
Troisième vice-président
Jeanne-Mance

Le diagramme de l'Assemblée au 12 mars 2003

Définitions

● **Groupe parlementaire formant le gouvernement**
Ensemble des députés ayant été élus sous la bannière du parti politique ayant remporté le plus grand nombre de sièges lors de l'élection générale. Leur chef devient le premier ministre et il choisit, généralement au sein de ce groupe, ceux qui deviendront ministres.

○ **Groupe parlementaire formant l'opposition officielle**
Ensemble des députés élus sous la bannière du parti politique ayant terminé deuxième pour le nombre de sièges lors de l'élection générale. Le chef de ce groupe parlementaire devient le chef de l'opposition officielle.

○ **Député indépendant**
Député n'appartenant à aucun groupe parlementaire reconnu dans le cadre du *Règlement de l'Assemblée nationale* ou qui, en cours de mandat, quitte un groupe sans adhérer à un autre. Un député indépendant peut adhérer à un groupe parlementaire à tout moment au cours d'une législature.

Fonctions parlementaires

Président
Élu parmi les députés, il exerce une triple fonction : diriger les séances de l'Assemblée en veillant à faire respecter le *Règlement* et à sauvegarder les droits et privilèges de l'Assemblée et de tous les députés qui la composent; administrer les services de l'Assemblée; représenter l'Assemblée au Québec et à l'étranger dans ses rapports avec d'autres parlements.

Vice-présidents
Au nombre de trois, dont les deux premiers sont élus parmi les députés du groupe parlementaire formant le gouvernement et le troisième parmi les députés du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, ils assistent le président dans ses fonctions et jouissent des mêmes prérogatives et de la même autorité lorsqu'ils le remplacent dans ses fonctions parlementaires.

Chef
Député qui dirige l'action parlementaire de son parti.

Leader
Député à qui revient la responsabilité d'établir les stratégies parlementaires de son groupe.

Leader adjoint
Député qui soutient et remplace le leader dans ses fonctions.

Whip
Député qui veille à la discipline à l'intérieur de son groupe et coordonne l'action des députés à l'Assemblée, en commissions et au sein des délégations.

Whip adjoint
Député qui soutient et remplace le whip dans ses fonctions.

◇ Chef de l'opposition officielle

□ Leader de l'opposition officielle

△ Whip de l'opposition officielle

□ Autres députés

*Fonctionnaires

● Vice-président

◆ Chef du gouvernement

■ Leader du gouvernement

▲ Whip du gouvernement

▩ Ministre

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

Pendant leur mandat, les députés sont amenés à débattre une multitude de questions qui concernent les affaires publiques du Québec. Que ce soit pour exprimer une opinion, une intention ou encore pour adopter un projet de loi, divers moyens sont à leur disposition afin d'amorcer une affaire et de participer pleinement aux travaux parlementaires. Les débats à l'Assemblée nationale et en commissions se déroulent selon un ensemble de règles inspirées du parlementarisme britannique, qui garantissent la liberté d'expression des élus et leur droit de regard sur les affaires de l'État.

L'horaire des travaux

Le *Règlement de l'Assemblée nationale* établit un calendrier de travail concentré sur deux périodes : d'abord, du deuxième mardi de mars au 23 juin au plus tard, puis du troisième mardi d'octobre au 21 décembre au plus tard. Le *Règlement* prévoit aussi des périodes dites « intensives » où une séance hebdomadaire est ajoutée et où les heures de séance sont prolongées.

Les séances des commissions parlementaires peuvent se dérouler tout au long de l'année. Cependant, lorsque les affaires courantes ont cours dans la salle de l'Assemblée nationale, aucune séance de commission parlementaire ne peut être tenue.

Horaire des séances de l'Assemblée

Horaire	Période ordinaire	Période intensive 25 mai au 23 juin / 25 nov. au 21 déc.
Lundi	*	*
Mardi Mercredi Jeudi	10 h à 12 h 14 h à 18 h	10 h à 13 h 15 h à 18 h 20 h à 24 h
Vendredi		

* *L'Assemblée siège le lundi sur motion du leader du gouvernement.*

En dehors des périodes, jours ou heures prévus au *Règlement*, l'Assemblée, sur demande du premier ministre, se réunit en séances extraordinaires. Cette demande est adressée au président ou, en son absence, au secrétaire général.

Le 25 juillet 2002, les membres de l'Assemblée nationale ont ainsi été convoqués par le premier ministre en séance extraordinaire afin de procéder à l'adoption d'une loi spéciale dans le but d'apporter une solution au problème de la fermeture temporaire des services d'urgence dans certains hôpitaux du Québec.

Les députés ont donc débattu et adopté le projet de loi n° 114, *Loi visant la prestation continue de services médicaux d'urgence*, dans le cadre d'une procédure d'exception présentée par le leader du gouvernement.

Le bilan du travail à l'Assemblée

Le tableau suivant présente, en parallèle, le détail mensuel des séances tenues et des heures de travail effectuées, tant à l'Assemblée qu'en commission, au cours de l'exercice 2002-2003 :

	ASSEMBLÉE		COMMISSIONS	
	Séances	Heures	Séances	Heures
Avril	10	23 h 36	64	206 h 15
Mai	15	80 h 35	61	190 h 13
Juin	8	52 h 13	44	114 h 35
Juillet	1	9 h 08	0	0
Août	0	0	5	26 h 45
Septembre	0	0	35	126 h 55
Octobre	9	37 h 32	33	122 h 03
Novembre	10	54 h 34	33	112 h 47
Décembre	11	66 h 11	56	149 h 17
Janvier	0	0	5	38 h 05
Février	0	0	25	124 h 41
Mars	1	7 h 31	4	12 h 33

À l'Assemblée	**65 séances**	**En commissions**	**365 séances**
	331 h 20		**1 224 h 09**

Une séance de l'Assemblée se divise en deux périodes : celle des affaires courantes et celle des affaires du jour.

La période des affaires courantes est composée de neuf rubriques consacrées à l'information que donne le gouvernement à l'Assemblée, tandis que la période des affaires du jour est consacrée principalement aux débats sur des projets de loi à l'une ou l'autre des étapes de leur étude.

Les rubriques des affaires courantes

1. Les déclarations ministérielles

À cette étape, un ministre peut faire une déclaration à l'Assemblée sur tout sujet qu'il considère pertinent de lui communiquer, par exemple l'annonce d'une politique gouvernementale ou la réaction du gouvernement à un événement particulier. En 2002-2003, quatre déclarations ministérielles ont été faites.

2. La présentation des projets de loi

C'est également lors des affaires courantes que l'on procède à la présentation d'un projet de loi. Les députés ne se prononcent pas à ce moment sur la teneur du projet de loi, mais ils acceptent simplement de se saisir du texte qu'ils étudieront au cours des étapes ultérieures du processus législatif. Quatre-vingt-seize projets de loi ont été présentés au cours du dernier exercice financier.

3. Les dépôts

Les parlementaires déposent régulièrement divers documents d'intérêt public. Ainsi, en 2002-2003, 908 documents ont été déposés à l'Assemblée, soit principalement des rapports annuels de ministères et d'organismes publics, des rapports de commissions, des pétitions et les réponses apportées par le gouvernement à ces dernières.

Le droit des citoyens de présenter une pétition à l'Assemblée est un principe fondamental codifié dans la Charte des droits et libertés de la personne. Ainsi, toute personne ou association de personnes peut, par l'intermédiaire d'un député, adresser une pétition à l'Assemblée dans le but d'obtenir le redressement d'une situation qu'elle considère comme injuste.

Pour être conforme, une pétition doit :

- **relever de la compétence de l'État québécois;**
- **contenir un exposé des faits (qui soit clair, succinct, précis et rédigé en des termes modérés, mesurés et respectueux), ainsi qu'une requête devant apparaître sur toutes les feuilles de signature;**
- **ne pas traiter d'une affaire devant les tribunaux ou un organisme quasi judiciaire, ou qui fait l'objet d'une enquête, si sa présentation peut porter préjudice à qui que ce soit;**
- **être un original manuscrit, dactylographié ou imprimé sur des feuilles de papier de format habituel;**
- **contenir la signature manuscrite de tous les pétitionnaires;**
- **être présentée par l'intermédiaire d'un député.**

4. Les interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

Tout député peut signaler une violation d'un droit ou d'un privilège parlementaire lors de cette étape. Au cours de la dernière année, la présidence a statué à trois reprises sur de telles interventions.

5. Les questions et réponses orales

Cette rubrique est sans contredit la plus connue des citoyens. Au cours de cette période de 45 minutes, les députés peuvent questionner les ministres sur des affaires d'intérêt public, ayant un caractère d'actualité ou d'urgence, relevant de leur compétence ou de celle du gouvernement.

Pendant les 48 heures et trois quarts consacrées aux questions et réponses orales à l'Assemblée cette année, 460 questions principales ont été posées, provenant à...

- 93,5 % de l'opposition officielle;
- 5,4 % des députés indépendants;
- 1,1 % des députés ministériels.

En outre, 615 questions complémentaires ont été accordées par la présidence à l'opposition officielle (563), aux députés indépendants (49), et aux députés ministériels (3). Finalement, 26 questions écrites ont été inscrites au *Feuilleton*.

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Motion

Acte de procédure par lequel un député propose que l'Assemblée se prononce sur une question. Il peut ainsi demander à celle-ci d'accomplir un acte, d'ordonner l'accomplissement d'une action ou d'exprimer une opinion sur quelque sujet.

Les députés indépendants et la période des questions et des réponses orales

La présence de députés indépendants au cours de la dernière année a quelque peu modifié les règles gouvernant la période des questions et des réponses orales de l'Assemblée. En effet, en se basant sur la jurisprudence et sur les statistiques des législatures antérieures, la présidence a décidé de porter le nombre des questions que pouvaient poser les députés indépendants lors de la période des questions à deux questions toutes les quatre séances. La décision précise que les questions réservées aux députés indépendants l'étaient pour l'ensemble de ces députés, sans égard à leur affiliation politique, et que les députés indépendants devaient déterminer entre eux la répartition des questions principales. À défaut, si plusieurs députés indépendants s'étaient manifestés pour poser une question, la présidence aurait appliqué le principe de l'alternance entre eux pour l'octroi des questions.

6. Les votes reportés

À la demande du leader du gouvernement, le président peut reporter un vote par appel nominal plus tard au cours de la même séance ou à la période des affaires courantes de la séance suivante.

7. Les motions sans préavis

Les affaires courantes permettent également aux députés de présenter des motions sans préavis, portant ainsi une question à l'attention de l'Assemblée même si elle n'a pas été préalablement inscrite au *Feuilleton*.

Cette année, 128 motions sans préavis ont été adoptées. Plusieurs de ces motions ont été adoptées à l'unanimité, dont les suivantes :

« **QUE** l'Assemblée nationale du Québec exprime sa plus vive préoccupation à l'égard de la crise irakienne;

qu'elle affirme sa volonté de voir la crise résolue par les voies diplomatiques et pacifiques;

qu'elle demande à l'Irak de se conformer à toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies;

qu'elle affirme que l'usage de la force serait si lourd de conséquences pour la population, pour la région et pour la stabilité internationale qu'il ne saurait être envisagé qu'en dernier recours;

qu'elle déclare son opposition à une éventuelle intervention militaire qui ne respecterait pas la Charte des Nations Unies et le droit international et qu'en conséquence, elle signifie au gouvernement fédéral, au nom des Québécoises et Québécois, qui se sont exprimés en faveur de la paix, de ne pas intervenir en Irak sans l'accord des Nations Unies;

Et, finalement,

qu'elle salue la mobilisation citoyenne « Échec à la guerre » et l'attachement des Québécoises et des Québécois à la paix.» (motion sans préavis adoptée le 11 mars 2003)

« **QUE** l'Assemblée nationale, principalement en vue d'améliorer les services de santé, d'éducation et de soutien à la famille, demande au gouvernement fédéral de reconnaître et de corriger le déséquilibre fiscal constaté par le rapport Séguin, en tenant compte de ses recommandations qui dessinent un cadre nouveau pour les relations financières et fiscales au sein de la fédération canadienne, notamment afin que cessent ses interventions dans le champ de compétences des provinces. » (motion sans préavis adoptée le 7 juin 2002)

8. Les avis touchant les travaux des commissions

9. Les renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Ces deux dernières rubriques des affaires courantes permettent au leader du gouvernement et au président de donner aux députés des informations concernant les travaux parlementaires.

Les rubriques des affaires du jour

Sauf quelques rares exceptions, les questions débattues pendant cette période sont inscrites au *Feuilleton*. Sous réserve des affaires inscrites par les députés de l'opposition, il revient généralement au leader du gouvernement d'indiquer l'affaire inscrite au *Feuilleton* qui fera l'objet d'un débat. Son pouvoir est toutefois limité par l'ordre dans lequel ces dernières doivent être abordées.

1. Les affaires prioritaires

Ces affaires, comme leur nom l'indique, ont priorité sur toute autre question en raison de leur importance ou de leur urgence. Le discours d'ouverture de la session, prononcé par le premier ministre, vient au premier rang des affaires prioritaires, de même que, dans le cadre du débat qui s'ensuit, les discours des chefs des groupes parlementaires ou de leurs représentants. Parmi les autres affaires prioritaires, mentionnons aussi le discours sur le budget et les motions de censure.

2. Les débats d'urgence

Tout député peut demander la tenue d'un débat d'urgence. Le président autorise la tenue du débat s'il juge que la demande porte sur un sujet précis, d'une importance particulière, relevant de l'Assemblée et ne pouvant être discuté autrement.

3. Les débats sur les rapports de commissions

Les rapports de commissions qui contiennent des recommandations sont pris en considération dans un délai de 15 jours suivant leur dépôt à l'Assemblée. Immédiatement après leur dépôt, ils sont inscrits au *Feuilleton*.

4. Les autres affaires inscrites au Feuilleton

C'est à ce moment que l'Assemblée procède aux différentes étapes de l'étude d'un projet de loi, notamment l'adoption du principe, l'étude détaillée en commission plénière et l'adoption du projet de loi.

Au cours de l'année écoulée, l'Assemblée nationale a adopté 99 projets de loi, soit :		
77	présentés par des ministres	dont 68 % adoptés à l'unanimité
5	présentés par des députés	tous adoptés à l'unanimité
17	d'intérêt privé	tous adoptés à l'unanimité
Parmi les projets de loi ayant été adoptés à l'unanimité, mentionnons : - le projet de loi nº 80 sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme; - le projet de loi nº 134 instituant le Fonds national de l'eau.		
En moyenne, il s'est écoulé 77 jours entre la présentation des projets de loi et leur adoption.		

5. Les affaires inscrites par les députés de l'opposition

Les débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition sont tenus tous les mercredis matin, sauf en période de travaux intensifs où il ne peut y avoir de tels débats.

17 motions

ont été inscrites au *Feuilleton* et débattues. Plusieurs de ces motions ont été adoptées à l'unanimité, dont la suivante :

« QUE les gouvernements du Canada et du Québec assument pleinement leurs responsabilités respectives dans le dossier de la crise du bois d'œuvre affectant l'industrie forestière québécoise, ses travailleurs et les régions du Québec. » (motion inscrite au *Feuilleton* adoptée le 8 mai 2002)

Les principales publications parlementaires

Règlement et autres règles de procédure

Codification des règles de procédure que l'Assemblée a adoptées pour régir ses travaux et ceux des commissions. Le *Règlement* fixe les modalités du processus législatif et du processus budgétaire, le déroulement d'une séance, les règles des débats et des temps de parole; de même, les divers contrôles parlementaires y sont énumérés.

Feuilleton et Préavis

Publication parlementaire qui énumère les sujets que l'Assemblée peut prendre en considération et qui contient divers renseignements; par sa consultation, les lecteurs peuvent, entre autres, suivre le cheminement des projets de loi.

Procès-verbal

Publication parlementaire qui fait état des ordres et des résolutions adoptés par l'Assemblée, des motions présentées et débattues ainsi que des projets de loi étudiés au cours de la séance. Le *Procès-verbal* rapporte également les décisions rendues par la présidence.

Journal des débats

Publication parlementaire qui permet une lecture intégrale de l'ensemble des interventions faites tant à l'Assemblée qu'en commissions parlementaires.

Ces publications sont toutes diffusées dans le site Internet de l'Assemblée nationale (www.assnat.qc.ca).

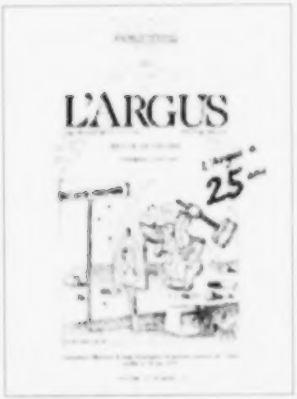

Le 25 mai 2002, l'Assemblée nationale soulignait les 25 ans d'existence de la revue de presse destinée aux parlementaires, *L'Argus*. Baptisée du nom du prince de la mythologie grecque aux cent yeux, dont cinquante restaient ouverts durant son sommeil pour assurer la vigilance, *L'Argus* regroupe quotidiennement sur un même support articles, analyses et éditoriaux sur l'actualité politique.

Les commissions parlementaires

Une commission parlementaire est composée d'un nombre restreint de députés chargés de l'examen de toute question relevant de sa compétence. Une partie considérable du travail parlementaire ne se fait pas à l'Assemblée elle-même, mais au sein des commissions. Celles-ci étudient les projets de loi en profondeur, scrutent l'activité des ministères et des organismes gouvernementaux, étudient les prévisions budgétaires du gouvernement et peuvent également choisir, de leur propre initiative, d'étudier toute question liée à leur champ de compétence. C'est encore en commission que la population peut se faire entendre lors des consultations publiques sur les projets de loi ou les différentes questions qui animent la société.

Horaire des séances des commissions parlementaires fixé par le *Règlement*

Horaire	Période ordinaire	Période intensive 25 mai au 23 juin / 25 nov. au 21 déc.
Lundi	14 h à 18 h	10 h à 13 h 15 h à 18 h 20 h à 24 h
Mardi Mercredi Jeudi	9 h 30 à 12 h 30 14 h à 18 h	
Vendredi	9 h 30 à 12 h 30	

Lorsque les affaires courantes ont cours dans la salle de l'Assemblée nationale, aucune séance de commission parlementaire ne peut être tenue.

Onze commissions parlementaires permanentes, dont neuf sectorielles, permettent aux députés d'exercer pleinement leurs rôles de législateur et de contrôleur des activités du gouvernement et de l'administration publique. Six des commissions sectorielles sont présidées par des députés du groupe formant le gouvernement et trois par des députés de l'opposition. La présidence de la Commission de l'administration publique est réservée à un député de l'opposition officielle, et le président de l'Assemblée nationale préside la Commission de l'Assemblée nationale. Avant de présenter un aperçu du travail effectué en 2002-2003, voici un portrait des compétences et des membres de chacune des commissions au moment de la dissolution de l'Assemblée nationale, le 12 mars 2003 :

Commission de l'Assemblée nationale

établit le *Règlement de l'Assemblée* et ses règles de fonctionnement ;
coordonne les travaux des autres commissions

en sont membres :

Le président de l'Assemblée
Les vice-présidents
Les leaders et les whips des groupes parlementaires
Les présidents des commissions

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Président
Député d'un des groupes parlementaires, élu par les membres de la commission pour un mandat de deux ans, il organise et anime les travaux de sa commission. Le président de commission prend part aux débats et a droit de vote.

Vice-président
Député d'un groupe parlementaire autre que celui du président, élu par les membres de la commission pour un mandat de deux ans, il assiste le président dans ses fonctions et le remplace au besoin.

Président de séance
Député désigné par la présidence de l'Assemblée pour diriger, à la demande du président d'une commission ou par décision de l'Assemblée, les débats d'une commission; il revient à la Commission de l'Assemblée nationale d'approuver une liste de députés pouvant agir à ce titre. Voici la liste des présidents de séance à la dissolution de l'Assemblée, le 12 mars 2003 :

PQ
Barbeau, Diane (Vanier)
Bergeron, Jean-Paul (Iberville)
Boulianne, Marc (Frontenac)
Désilets, Rémy (Maskinongé)
Duguay, Normand (Duplessis)
Labbé, Gilles (Masson)
Pagé, Sylvain (Labelle)
St-André, Jean-Claude (L'Assomption)

PLQ
Deisle, Margaret F. (Jean-Talon)
Després, Michel (Limoilou)
Houda-Pepin, Fatima (La Pinière)
Loiselle, Nicole (Saint-Henri-Sainte-Anne)
Poulin, Normand (Beauce-Nord)
(1 poste vacant)

Commission de l'administration publique

imputabilité et vérification des engagements financiers

en sont membres :

Le président — Geoffrey Kelley (Jacques-Cartier) PLQ
La vice-présidente — Hélène Robert (Deux-Montagnes) PQ

PQ
Diane Barbeau (Vanier)
Rémy Désilets (Maskinongé)
Claude Lachance (Bellechasse)
Sylvain Pagé (Labelle)
Jean-Guy Paré (Lotbinière)

PLQ
Jacques Chagnon (Westmount-Saint-Louis)
Michel Després (Limoilou)
Pierre Marsan (Robert-Baldwin)

Commission des institutions

conseil exécutif, justice, sécurité publique, relations intergouvernementales, constitution

en sont membres :

Le président — Claude Lachance (Bellechasse) PQ
Le vice-président — Henri-François Gautrin (Verdun) PLQ

PQ
Yves Beaumier (Champlain)
Marc Boulianne (Frontenac)
Denise Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière)
Léandre Dion (Saint-Hyacinthe)
Lyse Leduc (Mille-Îles)
Roger Paquin (Saint-Jean)

PLQ
Michèle Lamquin-Éthier (Bourassa)
Anna Mancuso (Viger)
Benoît Pelletier (Chapleau)

IND.
Mario Dumont (Rivière-du-Loup)

Commission des finances publiques

finances, budget, comptes publics, administration du gouvernement, fonction publique, services et approvisionnements

en sont membres :

Le président — Jean-Guy Paré (Lotbinière) PQ
Le vice-président — Russell Williams (Nelligan) PLQ

PQ
Claude Cousineau (Bertrand)
Normand Duguay (Duplessis)
Serge Geoffrion (La Prairie)
Gilles Labbé (Masson)
André Pelletier (Abitibi-Est)
Stéphan Tremblay (Lac-Saint-Jean)

PLQ
Fatima Houda-Pepin (La Pinière)
Monique Jérôme-Forget (Marg.-Bourgeoys)
Diane Leblanc (Beauce-Sud)

IND.
Marie Grégoire (Berthier)

Commission des affaires sociales

famille, santé, services sociaux et communautaires, condition féminine, sécurité du revenu

en sont membres :

La présidente — Monique Gagnon-Tremblay (Saint-François) PLQ
La vice-présidente — Denise Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière) PQ

PQ
Manon Blanchet (Crémazie)
Rémy Désilets (Maskinongé)
Gilles Labbé (Masson)
David Payne (Vachon)
Jean-Claude St-André (L'Assomption)
Cécile Vermette (Marie-Victorin)

PLQ
Julie Boulet (Laviolette)
Russell Copeman (Notre-Dame-de-Grâce)
Nathalie Rochefort (Mercier)

IND.
Sylvie Lespérance (Joliette)

Commission de l'économie et du travail

industrie, commerce, tourisme, travail, science et technologie, énergie et ressources, main-d'œuvre

en sont membres :

Le président — (poste vacant)
Le vice-président — Christos Sirros (Laurier-Dorion) PLQ

PQ
Diane Barbeau (Vanier)
Stéphane Bédard (Chicoutimi)
Michel Côté (La Peltrie)
Rémy Désilets (Maskinongé)
Robert Kieffer (Groulx)
Guy Lelièvre (Gaspé)

PLQ
Claude Béchard (Kamouraska-Témiscouata)
Normand Poulin (Beauce-Nord)
André Tranchemontagne (Mont-Royal)

IND.
François Gaudreau (Vimont)

Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation

agriculture, pêcheries, alimentation

en sont membres :

Le président — Léandre Dion (Saint-Hyacinthe) PQ
Le vice-président — Réal Gauvin (Montmagny-L'Islet) PLQ

PQ
Jean-Paul Bergeron (Iberville)
Manon Blanchet (Crémazie)
Benoît Laprise (Roberval)
Guy Lelièvre (Gaspé)
Hélène Robert (Deux-Montagnes)

PLQ
André Chenail (Beauharnois-Huntingdon)
Pierre Paradis (Brome-Missisquoi)
David Whissell (Argenteuil)

Commission de l'aménagement du territoire

collectivités locales, aménagement, habitation, loisirs

en sont membres :

Le président — Yvon Vallières (Richmond) PLQ
La vice-présidente — Danielle Doyer (Matapédia) PQ

PQ
Claude Boucher (Johnson)
Normand Duguay (Duplessis)
Benoît Laprise (Roberval)
Sylvain Pagé (Labelle)
Claude Pinard (Saint-Maurice)
Stéphan Tremblay (Lac-Saint-Jean)

PLQ
Roch Cholette (Hull)
François Ouimet (Marquette)
Lise Thériault (Anjou)

IND.
François Corriveau (Saguenay)

Commission de l'éducation

éducation, formation professionnelle, protection du consommateur

en sont membres :

La présidente — Madeleine Bélanger (Mégantic-Compton) PLQ
Le vice-président — Roger Paquin (Saint-Jean) PQ

PQ
Jocelyne Caron (Terrebonne)
Solange Charest (Rimouski)
Claude Cousineau (Bertrand)
Serge Geoffrion (La Prairie)
Robert Kieffer (Groulx)

PLQ
Lawrence S. Bergman (D'Arcy-McGee)
Margaret F. Delisle (Jean-Talon)
Yvon Marcoux (Vaudreuil)

Commission de la culture

culture, communication, communautés culturelles, immigration, relations avec les citoyens

en sont membres :

Le président — Yves Beaumier (Champlain) PQ
Le vice-président — William Cusano (Viau) PLQ

PQ
Jean-Paul Bergeron (Iberville)
Marc Boulianne (Frontenac)
Serge Deslières (Salaberry-Soulanges)
Lyse Leduc (Mille-Îles)
Jean-Claude St-André (L'Assomption)

PLQ
Line Beauchamp (Sauvé)
Françoise Gauthier (Jonquière)
Pierre-Étienne Laporte (Outremont)

transports, travaux publics, environnement, faune

en sont membres :

Le président	Claude Pinard (Saint-Maurice) PQ
Le vice-président	Yvan Bordeleau (Acadie) PLQ

PQ	PLQ
Michel Côté (La Peltrie)	Robert Benoit (Orford)
Serge Deslières (Salaberry-Soulanges)	Réjean Lafrenière (Gatineau)
Danielle Doyer (Matapédia)	(1 poste vacant)
David Payne (Vachon)	
André Pelletier (Abitibi-Est)	

Les commissions parlementaires sectorielles peuvent exécuter trois types de mandats : les mandats confiés par l'Assemblée, les mandats d'initiative et les mandats qui découlent de dispositions législatives ou réglementaires.

1. Mandats d'initiative

Au cours de l'année 2002-2003, les membres des commissions se sont penchés de leur propre initiative sur des enjeux qui affectent divers secteurs de l'activité sociale tels que l'économie et les finances publiques, l'éducation et l'habitation. Voici un aperçu des sujets que les commissions ont décidé d'examiner.

Dans le cadre de son mandat sur la responsabilité sociale des entreprises et l'investissement responsable, la ***Commission des finances publiques*** a mené, à l'automne 2002, une consultation générale sur la base de son document intitulé *Responsabilité sociale des entreprises et investissement responsable*[1]. Au cours de cet exercice, des groupes et des individus issus de divers milieux — organismes non gouvernementaux, entreprises, syndicats, chambres de commerce — ont été entendus par les parlementaires. Ceux-ci souhaitaient voir, notamment, comment les entreprises répondent aux pressions venant d'investisseurs qui se préoccupent du comportement des sociétés dans lesquelles ils placent leur argent. Deux membres de la Commission ont par la suite participé à la Conférence des Amériques sur la responsabilité sociale des entreprises, qui se déroulait à Miami à la fin septembre 2002. Cette conférence, dont le thème était *Des alliances pour le développement*, représentait pour les députés une occasion unique d'approfondir leurs connaissances des différents enjeux auxquels font face les acteurs de la responsabilité sociale des entreprises, particulièrement dans le contexte des Amériques.

[1] Ce document peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée, à l'adresse suivante : www.assnat.qc.ca/fra/Publications/index.html#rapports

Plusieurs études sont préparées pour les députés siégeant au sein de commissions parlementaires dans l'exercice de leurs rôles de législateur et de contrôleur du pouvoir exécutif. En 2002-2003, 67 dossiers ont été ainsi préparés, concernant notamment :

- l'étude du rapport du Vérificateur général;
- l'examen des engagements financiers;
- les mandats de surveillance d'organismes;
- les mandats d'initiative sur la réforme du mode de scrutin;
- la fluctuation des clientèles scolaires;
- le logement social;
- l'investissement responsable;
- l'analyse des rapports annuels de gestion des ministères et des organismes publics.

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Mandats d'initiative
De leur propre initiative, les commissions étudient les projets de règlement et les règlements, les orientations, les activités et la gestion des organismes publics et toute autre matière d'intérêt public.

Les membres de la ***Commission de l'éducation***, quant à eux, ont analysé la question des fluctuations des effectifs dans le secteur de l'éducation ainsi que les impacts de ce phénomène sur les communautés. En effet, dans plusieurs endroits au Québec, notamment en région, les effectifs scolaires et étudiants sont en décroissance. Cependant, la Commission a constaté que cette décroissance, qui est générale à l'échelle du Québec, ne doit pas occulter le fait que, dans certaines régions, en des endroits précis, les effectifs du secteur de l'éducation sont en forte hausse. En raison de l'importance de la décroissance des effectifs, la Commission de l'éducation s'est donc donné comme mandat de trouver des solutions concrètes et réalistes et de déterminer les conditions propices au maintien des établissements d'enseignement et de la vitalité des communautés. À cette fin, elle a procédé à des consultations particulières et a entendu, à l'automne 2002, plus de 30 groupes ou individus du monde municipal, syndical, scolaire, collégial, universitaire et gouvernemental. Fait intéressant, le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi est venu, à sa demande, témoigner devant la Commission. Le rapport final, déposé à l'Assemblée le 11 mars 2003, contient 30 recommandations adoptées à l'unanimité par les membres de la Commission et étayées par les grands principes suivants :

- assurer, partout au Québec, la qualité du réseau de l'éducation;
- adapter les institutions aux réalités du territoire;
- permettre aux citoyens de prendre une part active dans les décisions concernant le maintien ou la fermeture de leur école;
- respecter les juridictions des divers intervenants.

La ***Commission de l'aménagement du territoire***, s'était donné comme mandat, à l'automne 2000, d'examiner la question du logement social. À l'été 2002, la Commission élargissait son mandat afin d'intégrer la question du logement abordable, sujet d'une haute importance dans le présent contexte de rareté de logements locatifs qui sévit dans les grands centres urbains du Québec. En septembre 2002, la Commission rendait public un document de consultation soulevant plusieurs questions sur des thèmes précis, notamment :

- le rôle des principaux intervenants;
- la mise à jour des programmes, des pratiques et de la réglementation québécoise;
- les différentes formes de partenariat;
- l'expérience étrangère.

Lors des consultations particulières, qui se sont déroulées du 15 au 18 octobre 2002, une trentaine d'organismes et d'experts ont été entendus.

En décembre 2001, la ***Commission des institutions*** s'est donné un mandat d'initiative sur la réforme du mode de scrutin au Québec. Plus précisément, elle voulait évaluer le mode de scrutin actuellement en vigueur au Québec, étudier les différentes avenues de réforme du mode de représentation et leurs impacts sur la représentation — celle des régions notamment — et, de façon plus générale, sur le système politique québécois.

La Commission a d'abord mené une consultation particulière, en novembre 2002, afin d'entendre les avis de quatre experts. De plus, entre octobre et décembre 2002, les citoyens étaient invités à faire part de leur point de vue à la Commission au moyen de la consultation en ligne. Ainsi, une cinquantaine d'opinions ont été reçues par cette voie. Enfin, la Commission devait ensuite tenir des auditions dans le cadre d'une consultation générale pour laquelle elle avait reçu 135 mémoires d'organismes et d'individus. Les auditions, prévues pour le mois de mars 2003, n'ont pu avoir lieu en raison du déclenchement des élections générales le 12 mars 2003.

Surveillance d'organismes

La ***Commission de l'économie et du travail*** s'est donné comme mandat d'examiner les orientations, les activités et la gestion des sociétés Innovatech du Québec (Innovatech du Grand Montréal, Innovatech du sud du Québec, Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches et Innovatech Régions ressources). Fondées en 1992, ces quatre sociétés de capital de risque ont pour principal objectif d'appuyer des projets d'innovation technologique au Québec dans les secteurs des technologies de l'information, des télécommunications, de la biotechnologie, de la pharmaceutique, de l'industrie aéronautique, de l'optique et des nouveaux matériaux. Après avoir rencontré des experts en capital de risque et entendu les dirigeants de ces quatre sociétés, la Commission déposait, le 11 mars 2003, son rapport final contenant cinq recommandations. Parmi celles-ci, soulignons :

- que le gouvernement permette à Innovatech du Grand Montréal d'aller chercher jusqu'à 50 % de son capital sur le marché privé;

- que 20 % du portefeuille des quatre sociétés soit réservé à des investissements dans des régions du Québec en dehors de celle circonscrite par leur mandat afin de permettre une plus grande synergie.

De son côté, en octobre 2002, la ***Commission de la culture*** déposait à l'Assemblée un rapport dans lequel elle faisait le bilan de l'audition des dirigeants de Télé-Québec, tenue le 20 mars de la même année dans le cadre d'un mandat de surveillance que la Commission s'était donné l'année précédente. Par la même occasion, les membres s'étaient aussi donné comme objectif de faire le suivi d'un rapport que la Commission avait déposé en décembre 2000 à la suite de l'audition des dirigeants de Télé-Québec relativement à son Plan triennal 2000-2003. En conclusion de son rapport final, la Commission salue la performance de cette société d'État qui, malgré un budget restreint et un contexte de concurrence accrue, réussit à offrir une programmation de qualité. Enfin, elle enjoint les autorités gouvernementales à tout faire pour contribuer non seulement au maintien de Télé-Québec, mais aussi à son développement.

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Mandats confiés par l'Assemblée
À la demande de l'Assemblée, les commissions étudient les projets de loi, les crédits budgétaires et toute autre matière qui leur est confiée.

2. Mandats confiés par l'Assemblée

Études détaillées de projets de loi

Parmi les projets de loi qui ont été étudiés en commission au cours de l'année 2002-2003 et dont on peut trouver la liste complète en annexe, certains, dont la portée est plus générale, furent par la suite adoptés à l'unanimité des membres de l'Assemblée :

- la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, qui a principalement pour but d'améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté ou qui sont exclues socialement et de développer le sentiment de solidarité et la cohésion sociale dans l'ensemble de la société québécoise;

- la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation*, qui crée une nouvelle institution, l'union civile, pour les personnes de même sexe ou de sexe différent qui souhaitent s'engager publiquement à faire vie commune et à respecter les droits et obligations liés à cet état. Le projet de loi permet aux nouveaux conjoints d'établir entre eux, par contrat, un régime d'union civile soumis aux mêmes règles que celles des régimes et contrats matrimoniaux. Il modifie aussi le Code civil afin d'ajouter de nouvelles règles en matière de procréation assistée et de préciser les règles d'adoption en ce qui concerne les parents de même sexe. Enfin, il rend applicables non seulement aux personnes liées par une union civile, mais également aux conjoints de fait, de même sexe ou de sexe différent, des dispositions portant notamment sur le consentement pour autrui aux soins requis par l'état de santé;

- la *Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance et la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance*, qui vise à apporter une protection accrue aux enfants qui fréquentent les centres de la petite enfance. Elle prévoit, entre autres, que le ministre ne peut délivrer un permis si un des administrateurs est frappé d'un empêchement à la délivrance d'un permis à cause d'un comportement faisant craindre pour la sécurité des enfants, d'une mise en accusation ou d'une condamnation pour un acte criminel ayant un lien avec les aptitudes requises et la conduite nécessaire pour la tenue d'un service de garde;

- la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, dont l'objectif est de rendre transparentes les activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charge publique et d'assurer le sain exercice de ces activités. Le projet de loi crée également la fonction de commissaire au lobbyisme chargé d'assurer la surveillance et le contrôle de ce type d'activités. Nommé par l'Assemblée nationale, ce commissaire a pour fonction d'élaborer un code de déontologie régissant la conduite des lobbyistes et de faire des enquêtes et des inspections relativement à toute contravention aux dispositions de la loi ou du code de déontologie;

- *la Loi modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur le ministère du Revenu*, adoptée en décembre 2002, qui a pour objet, entre autres, de permettre le virage à droite sur feu rouge sur tout le territoire du Québec, à l'exception de la ville de Montréal. La mesure prévoit en effet que les autorités métropolitaines pourront permettre ou non cette nouvelle pratique sur leur territoire. Cette nouvelle disposition, qui entrera en vigueur en avril 2003, fait suite à une expérience-pilote qui s'est déroulée dans plusieurs régions du Québec pendant un an;

- *la Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, qui propose des mesures visant à favoriser la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité du Québec. Ce projet de loi, adopté par l'Assemblée en décembre 2002, a déjà permis la protection des bassins hydrographiques de la rivière Moisie, près de Sept-Îles, et de la rivière Ashuapmushuan, au Lac-Saint-Jean, en leur conférant le statut de « réserves aquatiques ».

Consultations générales et particulières

En 2002-2003, pas moins de 709 groupes ou individus sont venus présenter leurs points de vue sur différents sujets soumis à la consultation.

Au cours des mois d'octobre et de novembre 2002, la ***Commission des affaires sociales*** a entrepris une consultation générale sur le projet de loi nº 112, *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, dont l'objet est mentionné précédemment. Les auditions ont duré 17 jours et ont permis d'entendre 132 individus et organismes. Le projet de loi a par la suite été adopté en décembre par l'Assemblée.

La ***Commission des institutions*** a entendu une trentaine de groupes qui sont venus donner leur point de vue à l'égard du projet de loi nº 109, *Loi sur l'Observatoire québécois de la mondialisation*, qui crée une nouvelle instance ayant pour mission de faire comprendre le phénomène de la mondialisation et de fournir aux Québécois des informations fiables qui leur permettent, entre autres, d'en saisir les enjeux.

En novembre 2002, cette même commission recevait comme mandat de l'Assemblée de procéder à une consultation générale sur *l'Entente de principe d'ordre général entre les premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada*. Du 21 janvier au 7 mars 2003, la Commission a entendu [illegible] pes et individus relativement à cette question. Au terme de ce mandat, la Commission a déposé son rapport à l'Assemblée le 11 mars 2003.

La Commission des *transports et de l'environnement* a été mandatée par l'Assemblée le 5 décembre 2002, pour tenir une consultation générale à l'égard de la mise en service au Québec du Programme de [illegible]. À compter du 18 février 2003, la Commission a entendu 40 groupes et individus dont une douzaine d'experts américains et européens. L'échéancier des auditions générales, le 12 mars 2003, a mis fin au mandat de la Commission.

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Consultation générale
Une consultation générale s'adresse à l'ensemble de la population. Elle est obligatoirement précédée d'un avis public dans les principaux quotidiens et le site Internet de l'Assemblée invitant les personnes et les organismes intéressés le sujet à l'étude à soumettre un mémoire à la commission. Celle-ci tient par la suite des auditions publiques pour entendre des mémoires reçus.

Consultations particulières
Les consultations particulières sont limitées aux personnes ou aux organismes choisis par la commission ou l'Assemblée en raison de leur compétence ou de leur expertise de la question étudiée.

La ***Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation*** a procédé, en septembre 2002, à l'audition d'une dizaine de groupes et d'individus dans le cadre d'une consultation générale à l'égard de l'avant-projet de loi intitulé *Loi sur l'aquaculture commerciale*, qui a pour objet, notamment, d'encadrer l'exercice de l'aquaculture pratiquée à des fins commerciales, de recherche et d'expérimentation. Faisant suite à ces auditions, le projet de loi a été présenté à l'Assemblée au début décembre, étudié en commission en février, et le rapport de la Commission a été déposé à l'Assemblée le 11 mars 2003.

La ***Commission de l'économie et du travail*** a procédé, en novembre 2002, à des consultations particulières auprès d'une quarantaine de groupes sur un projet de loi portant réforme à la *Loi sur les normes du travail*. Le projet de loi apporte des modifications en ce qui a trait, entre autres :

- à un recours spécifique pour les victimes de harcèlement psychologique;
- au droit du salarié de s'absenter pour prendre soin d'un proche;
- à l'augmentation de la période d'absence autorisée en cas de maladie;
- à l'élargissement de certaines protections aux salariés agricoles, aux gardiennes et gardiens de personnes ainsi qu'aux domestiques qui résident chez leur employeur.

Cette même commission a reçu le mandat de tenir une consultation générale en février 2003 sur le rapport intitulé *L'équité salariale : un poids une mesure*, déposé à l'Assemblée nationale par le ministre du Travail en décembre 2002. Ce rapport rend compte de l'avancement des travaux d'équité salariale dans les entreprises de 10 à 49 personnes salariées un an après le 21 novembre 2001, date à laquelle elles devaient avoir fini l'exercice et commencé à verser les ajustements salariaux aux travailleuses. La Loi sur l'équité salariale oblige les entreprises à réaliser un exercice de comparaison d'emplois non identiques exercés par des femmes et des hommes, mais ayant une valeur équivalente. Environ 34 000 entreprises de 10 à 49 personnes salariées sont assujetties à cette loi. La Commission a déposé son rapport à l'Assemblée le 11 mars 2003.

Étude des crédits budgétaires 2002-2003

Comme chaque année, les membres des commissions ont procédé à l'étude des crédits budgétaires pour l'année 2002-2003. Entre le 10 et le 30 avril, l'Assemblée n'a donc siégé que pour les affaires courantes, cédant la place à cet important exercice annuel qui occupe plus de 200 heures dans le calendrier des travaux des commissions.

3. Mandats statutaires et mandats prévus par le Règlement

Vérification des engagements financiers

La ***Commission de l'administration publique*** a procédé à la vérification de 15 000 engagements financiers, notamment ceux du Vérificateur général, des ministères de la Famille et de l'Enfance, des Affaires municipales et de la Métropole, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ainsi que ceux du Conseil du statut de la femme et de la Régie du logement.

Imputabilité

En décembre 2002, la Commission déposait à l'Assemblée son neuvième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics. Ce rapport faisait suite à l'audition de sous-ministres et de dirigeants d'organismes et touchait diverses questions qui avaient été examinées par les membres de la Commission, notamment l'impôt des particuliers, le premier rapport sur l'application de la *Loi sur l'administration publique*, les services de garde en milieu scolaire, les services à domicile relevant du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les services d'hébergement offerts aux personnes en perte d'autonomie.

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Mandats statutaires et mandats prévus par le *Règlement*

Les mandats statutaires prennent naissance dans une loi ou un règlement qui en découle. Par ailleurs, certains mandats des commissions découlent de dispositions prévues au *Règlement de l'Assemblée nationale*.

Engagements financiers

En vertu du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission de l'administration publique doit procéder à la vérification de tous les engagements financiers de 25 000 $ et plus qui ont été autorisés par le Conseil du trésor, le Conseil exécutif ou les ministères.

Imputabilité

La Commission de l'administration publique a le mandat d'entendre les administrateurs publics sur leur gestion. La Commission réalise ce mandat en invitant les sous-ministres et les dirigeants d'organismes à venir exposer publiquement leur réaction à la suite des observations contenues dans le rapport du Vérificateur général découlant de ses travaux de vérification de l'optimisation des ressources. Ce rapport est déposé à l'Assemblée nationale en décembre et en juin de chaque année.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

LES CITOYENS

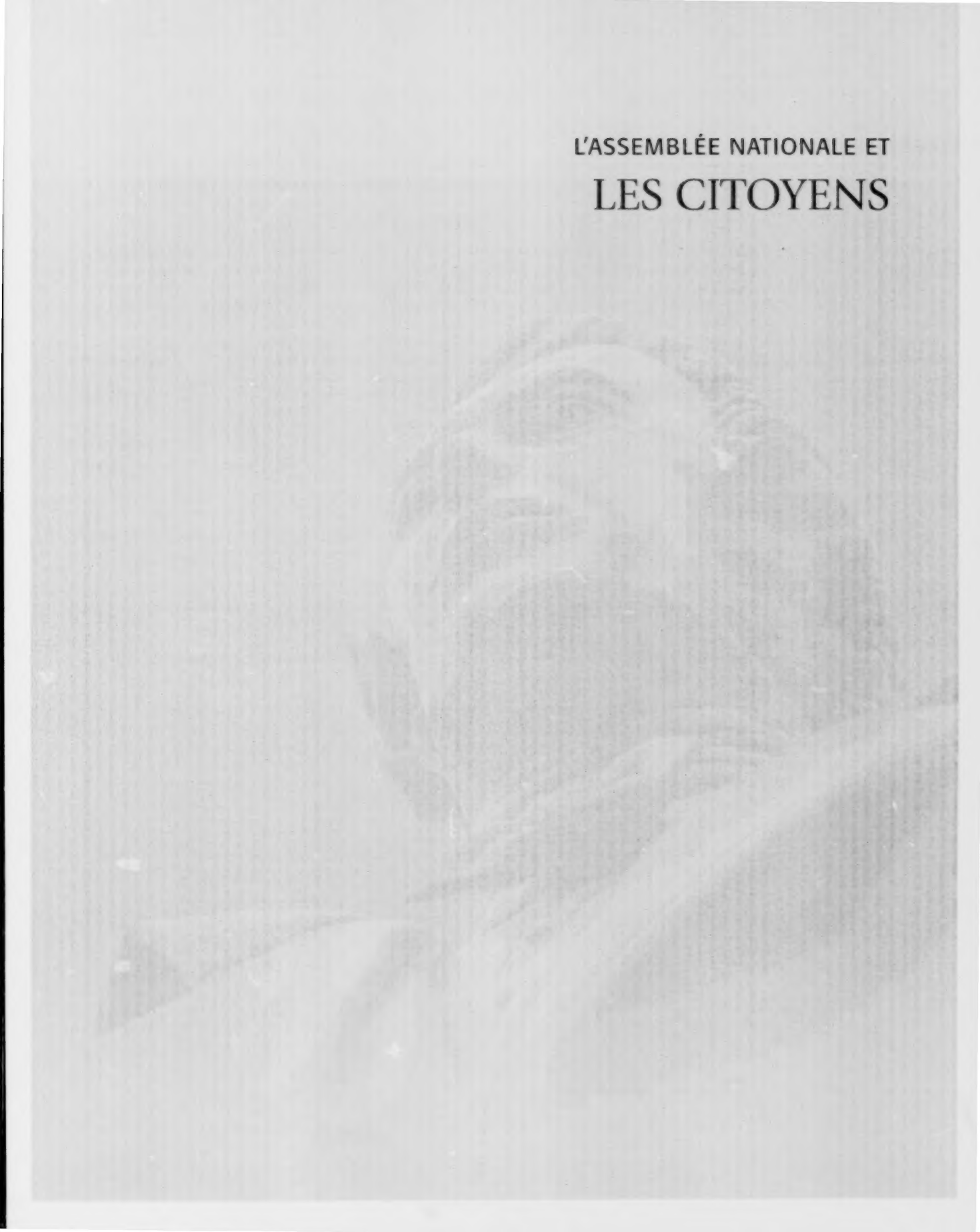

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

LES CITOYENS

L'Hôtel du Parlement ouvre ses portes aux citoyennes et citoyens : que ce soit pour assister aux travaux, visiter les lieux, découvrir le restaurant *Le Parlementaire* ou la Bibliothèque, des dizaines de milliers d'entre eux franchissent chaque année le seuil de la « maison du peuple ». Les simulations parlementaires qui s'y déroulent dans le cadre de sa mission éducative sont également un moyen pour les participants de comprendre les rouages du fonctionnement de notre institution parlementaire. L'Assemblée nationale frappe aussi à la porte des foyers québécois : sa présence hors des murs de l'Hôtel du Parlement a été accrue, et les nouvelles technologies permettent maintenant d'accéder à partir de chez-soi aux travaux parlementaires.

Les citoyens à l'Assemblée

Les visites guidées

Pour en savoir davantage sur le travail des députés, le fonctionnement de l'Assemblée nationale et l'histoire et l'architecture de l'Hôtel du Parlement, les citoyens peuvent participer à une visite guidée offerte gratuitement tout au long de l'année. Les visites se déroulent en français, en anglais, en espagnol et, sur demande, en italien.

Visites guidées		Provenance des visiteurs	
En français	51 169	Québec	63 %
En anglais	21 381	Autres provinces	10 %
En espagnol	785	États-Unis	14 %
En italien	208	Autres pays	13 %
Total	**73 543**		

Des visites libres se sont déroulées à l'Assemblée les 22, 23 et 24 juin ainsi que les 31 août, 1er et 2 septembre, et ont attiré un total de 5 068 visiteurs.

Les travaux parlementaires

Le public peut assister aux travaux de l'Assemblée et des commissions. Quelque 140 sièges sont disponibles dans les tribunes de la salle de l'Assemblée nationale et des espaces sont réservés au public dans chacune des salles de commission parlementaire. En 2002-2003, 11 851 personnes ont ainsi assisté aux travaux à la salle de l'Assemblée nationale, et 9 332 dans les salles de commission parlementaire.

Les écoles

De concert avec la Commission de la capitale nationale du Québec, l'Assemblée nationale offre de nombreux programmes de visites à l'intention des élèves du primaire et du secondaire, certains visant spécifiquement les élèves immigrants et contribuant à leur apprentissage du français. Ces activités comprennent non seulement la visite de l'Hôtel du Parlement, mais également un passage par la Promenade des premiers ministres et l'Observatoire de la capitale.

En plus de la clientèle scolaire qui participe aux différents programmes de la Commission de la capitale nationale, 13 897 étudiants de différents niveaux ont pris part à une visite guidée de l'Assemblée nationale dont :

- 5 928 étudiants de niveau primaire
- 6 391 étudiants de niveau secondaire
- 1 077 étudiants de niveau collégial
- 501 étudiants de niveau universitaire

La présidente de l'Assemblée nationale en compagnie de membres du Forum Multi-communautaire.

Programmes en collaboration avec la Commission de la capitale nationale du Québec

Programme particularité / thèmes	Niveau	2002-2003
Québec, capitale de toujours visite interactive, simulation d'un vote	Primaire	8 880 participants
Québec, Gibraltar d'Amérique droit de vote, représentativité	Sec.1,2,3	1 900 participants
Québec, capitale politique institutions parlementaires, démocratie	Sec. 4,5	1 836 participants
Québec, capitale des Québécoises et des Québécois intégration et apprentissage du français	Élèves immigrants 5e et 6e primaire	2 204 participants
Québec, capitale des Québécoises et des Québécois intégration et apprentissage du français	Adultes immigrants	1 485 participants
Participation totale		**16 305** participants

Les communautés culturelles

Dans le but de faire connaître les institutions démocratiques et de renforcer les liens qui les unissent aux communautés culturelles du Québec, les membres des communautés noire, grecque, chinoise, italienne, latino-américaine, sud-asiatique, libanaise et arménienne ont été invités à découvrir l'Hôtel du Parlement. Lors de ces journées, ces citoyens ont visité l'Hôtel du Parlement, ont assisté à une séance de l'Assemblée et ont rencontré des députés des formations politiques représentées à l'Assemblée nationale. La Commission de la capitale nationale du Québec a collaboré au succès de cette initiative.

Les cérémonies et les événements spéciaux

L'Assemblée nationale a été l'hôte, en 2002-2003, de 279 accueils, événements, cérémonies protocolaires et activités privées qui ont rassemblé 14 867 personnes. Parmi ces événements, mentionnons :

- la cérémonie nationale de bienvenue destinée aux nouveaux arrivants
- la Journée internationale de l'élimination de la pauvreté
- le 25e anniversaire de l'adoption du décret concernant la fête nationale du Québec
- la cérémonie en hommage aux athlètes et entraîneurs québécois médaillés aux Jeux olympiques et paralympiques de Salt Lake City
- la remise de la médaille d'honneur de l'Assemblée nationale au commandant Robert Piché
- la célébration des 25 ans de la Charte de la langue française
- la cérémonie de remise des insignes de l'Ordre de la Pléiade

Le restaurant *Le Parlementaire*

Les moyens promotionnels visant à faire connaître *Le Parlementaire*, qui met en valeur les produits régionaux du Québec, ont contribué en 2002-2003 à la présence d'un plus grand nombre de groupes, d'associations et de citoyens. Le nombre de repas servis s'est ainsi accru de 11 % comparativement à l'année précédente.

Services	Nombre de repas servis
Restaurant *Le Parlementaire*	40 113
Le Mini-Débat (cafétéria)	40 329
Total	**80 442**

Pour l'exercice financier 2002-2003, des efforts ont été consacrés par la *Boutique de l'Assemblée* à la recherche et à la mise en marché de nouveaux produits de qualité, selon les besoins des parlementaires et de la clientèle en général. La *Boutique* offre des publications, des vêtements, des jeux et des articles de bureau ou de décoration.

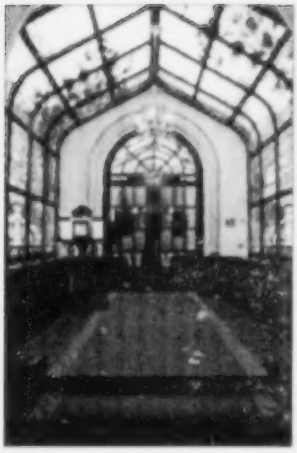

En accédant au premier palier de l'escalier d'honneur, le visiteur découvre le passage couvert qui met en valeur l'entrée du restaurant *Le Parlementaire*. Cette verrière, véritable tunnel de lumière et de couleurs, a été installée en 1918 par la maison Gauthier & Frères de Saint-Roch, à Québec.

L'Assemblée chez les citoyens

La tournée des établissements d'enseignement

Dans le but de mieux faire connaître aux étudiants le rôle de l'Assemblée nationale, son histoire et ses réalisations, Louise Harel, présidente de l'Assemblée nationale, a effectué à l'automne 2002 une tournée dans 15 établissements d'enseignement collégial et universitaire québécois. Au cours de cette tournée ayant pour thème *Le défi de la démocratie*, les échanges ont porté sur le rôle de l'Assemblée nationale et l'importance de participer à la vie démocratique.

L'Assemblée nationale a participé au Salon Info-Services du gouvernement du Québec, les 26, 27 et 28 avril 2002, à l'aréna Gilles-Bourassa de Shawinigan. Près de 3 924 visiteurs ont visité ce Salon et ont pu s'informer sur le rôle des députés et les services offerts par l'institution.

La tournée des établissements d'enseignement.

L'Assemblée et le multimédia

Soucieuse de mieux faire connaître ses activités et d'offrir le maximum d'information au public, l'Assemblée nationale cherche constamment à se doter de nouveaux moyens technologiques permettant d'atteindre cet objectif. Par l'entremise de la télévision, d'Internet ou d'un cédérom, les citoyens peuvent, à partir de leur domicile, entrer dans l'univers de l'Assemblée nationale.

Le canal de l'Assemblée

La grille horaire du canal ainsi que la liste des câblodistributeurs rendant accessible le signal de l'Assemblée sur le territoire québécois se retrouvent dans le site Internet de l'Assemblée, sous « Diffusion des travaux ».

Le 26 avril 1978, les députés de l'Assemblée nationale adoptaient à l'unanimité une motion permettant que soient télédiffusés les travaux de l'Assemblée. Une ère nouvelle était ainsi inaugurée : le Parlement entrait dans les foyers.

Depuis, les téléspectateurs ont accès aux travaux de l'Assemblée et à ceux de nombreuses commissions parlementaires, à la présentation de conférences de presse et d'événements spéciaux et à la transmission d'information sur les membres de l'Assemblée nationale.

Au cours de la dernière année, ce sont 1 076 événements qui ont été programmés sur le canal de l'Assemblée nationale par le service de la télédiffusion des débats. Cette diffusion s'est répartie sur 251 jours. Le tableau suivant met en lumière les activités de distribution externe, de webdiffusion et présente une ventilation de la fourniture de certains services techniques.

Diffusion	**Nombre d'événements**	**Durée**
Câblodistribution externe et satellite	1 076	1 758 h
	(animation en continu)	7 002 h
Total		**8 760 h**
Webdiffusion	748	1 675 h
Service technique		
Captation télévisuelle	670	1 147 h
Tournage portatif	21	64 h
Sonorisation de salle	182	359 h
Enregistrement numérique, *Journal des débats*	726	1 649 h

Le site Internet de l'Assemblée

En 2002-2003, l'Assemblée a continué à enrichir le contenu de son site Internet, à mettre en ligne des informations fiables et de qualité et à procéder rapidement à leur mise à jour.

Les citoyens peuvent maintenant assister à la diffusion simultanée et en direct de deux événements et à une gamme plus large d'événements spéciaux se déroulant à l'Assemblée. Des activités telles les simulations parlementaires enrichissent d'autant la banque vidéo du site.

En outre, les ministères et les organismes peuvent dorénavant diffuser en direct, à partir de leur site, les activités dont ils sont responsables et qui se déroulent à l'Assemblée.

Des ajouts substantiels ont été faits aux informations historiques du site. On y trouve maintenant une chronologie des événements concernant les parlementaires ainsi que la liste des membres de l'Assemblée nationale par circonscription.

Comme en fait foi le tableau suivant, de nombreuses séances de débats parlementaires ont été ajoutées à l'index virtuel du *Journal des débats*, facilitant par le fait même le travail des parlementaires et des chercheurs qui trouvent dans ces débats reconstitués matière à comprendre l'évolution de la société québécoise sur près d'un siècle et demi.

Session	Législature	Année(s)
4e	11e	1908
1re	12e	1909
2e	12e	1910
3e	12e	1911
1re	13e	1912
4e	13e	1916 (janv.-mars)
1re	14e	1916 (nov.-déc.)
2e	14e	1917-1918
3e	14e	1919
1re	15e	1919-1920
1re	16e	1923-1924
4e	16e	1927

www.assnat.qc.ca

Il est maintenant possible de sauvegarder les fichiers vidéo des événements contenus dans la banque vidéo du site Internet de l'Assemblée, possibilité offerte par très peu de sites.

SAVIEZ-VOUS ...

qu'au bas de la notice biographique d'un député, vous avez accès au texte intégral de ses interventions à l'Assemblée et en commissions de 1994 à ce jour. Pour les députés du début du XXe siècle, il s'agit plutôt de la reconstitution de leurs discours à l'Assemblée, puisque la transcription des débats a commencé en 1964.

Le cédérom de l'Assemblée

Dans le but de mieux faire connaître sa mission et ses activités parlementaires, institutionnelles et administratives, l'Assemblée a produit en 2002-2003 un cédérom ayant pour thème *Écrire l'histoire de demain*. Cet outil de communication traite notamment du parlementarisme québécois, du rôle du député, des travaux parlementaires, des relations interparlementaires et du patrimoine. Il constitue un instrument d'information à l'intention des citoyens en général et s'adresse plus particulièrement aux parlementaires, aux jeunes et à leurs enseignants, aux partenaires internationaux et au nouveau personnel de l'Assemblée.

Les documents de l'Assemblée

L'Assemblée nationale met aussi à la disposition du grand public des documents vulgarisés concernant le fonctionnement de l'institution et son histoire. Nous vous invitons à composer le (418) 528-9435 pour en connaître la liste et vous les procurer.

La Bibliothèque

La Bibliothèque continue, deux cents ans après sa naissance, à être vouée à l'information et à la documentation des parlementaires et de l'administration, tout en répondant également aux besoins d'information des citoyens du Québec intéressés par l'actualité, l'histoire, l'évolution et le fonctionnement des institutions parlementaires.

En 2002-2003, la Bibliothèque a modifié ses aires de travail afin de mettre en valeur son édifice et en faciliter l'utilisation par les usagers. Elle dispose maintenant de 51 places assises réparties dans trois salles de lecture et de sept nouveaux postes informatiques pour la consultation de son catalogue, des banques de données et d'Internet. Attirés par cet environnement de travail plus accueillant et par les festivités marquant le Deuxième centenaire, plus de 4 900 citoyens ont fréquenté la Bibliothèque en 2002-2003 pour se documenter, participer à un lancement de livre, à une conférence ou pour visiter les lieux.

Pour répondre aux besoins de ses usagers, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale dispose de trois salles de lecture.

Les 16 et 17 novembre 2002, la Bibliothèque a ouvert ses portes au public afin de présenter ses collections, qui comptent 1,7 million de documents, et son immeuble fraîchement rénové. Plus de 550 personnes ont profité de l'occasion pour se familiariser avec les ressources mises à la disposition des députés et des citoyens désireux de se documenter sur la politique et les préoccupations de la société québécoise actuelle et passée.

Le jugement de l'affaire Roderick MacDonell de la Cour suprême du Canada

Le 1er novembre 2002, la Cour suprême du Canada rendait une décision concernant une demande d'accès à un document de l'Assemblée nationale faite le 8 décembre 1992 par le journaliste Roderick MacDonell, du journal *The Gazette*. La demande visait à obtenir un document préparé par les services administratifs de l'Assemblée nationale pour le compte de chaque député, pour les années 1990-1991, relatif aux dépenses effectuées par chacun des membres de l'Assemblée nationale.

Dans une décision majoritaire, la Cour a refusé l'accès à ce document, statuant que chaque député a la discrétion de divulguer le document demandé et qu'il n'existe pas un droit d'accès pour l'obtenir sans son consentement. La Cour rappelle que la *Loi sur l'accès « protège et concilie deux principes fondamentaux de notre démocratie : l'accès à l'information et l'indépendance des députés. Le législateur le fait en limitant la portée de chacun. Il faut considérer ces deux droits en corrélation sans donner préséance à l'un sur l'autre, à moins d'indication contraire dans la loi, et respecter la volonté du législateur à cet égard. »*

La mission éducative de l'Assemblée

L'Assemblée nationale a mis sur pied un éventail d'activités éducatives visant à éveiller les citoyens à la démocratie et à la vie parlementaire québécoise. En plus de produire des documents pédagogiques, de tenir des colloques et de présenter un jeu-questionnaire sur la démocratie, l'Assemblée nationale organise ou collabore à la réalisation de plusieurs simulations parlementaires destinées à un public de tout âge. La Fondation Jean-Charles-Bonenfant collabore activement à la réalisation de ces activités.

Les simulations parlementaires

Encore une fois cette année, des milliers de jeunes et de moins jeunes ont participé aux activités éducatives à l'Assemblée ou à leur préparation en classe, comme en témoigne éloquemment ce tableau :

Activités	Clientèle	Participation en classe (estimation)	Participation à l'Assemblée
6e législature Parlement écolier	6e année	2 750	110
1re législature Parlement des jeunes	sec. 3 et 4	211	72
10e édition Tournoi Jeunes Démocrates	sec. 4-5 + coll.	550	318
11e législature Forum étudiant	collégial	700	124
53e législature Parlement jeunesse	coll. + univ.	350	104
17e législature Parlement étudiant	coll. + univ.	136	136
	Total :	**4 697**	**864**

L'année 2002-2003 aura été l'occasion de célébrer le 10e anniversaire d'une activité pédagogique, en plus de voir la naissance d'une nouvelle simulation parlementaire et la tenue d'un événement à caractère international.

10e anniversaire du Tournoi Jeunes Démocrates

Depuis sa création en 1992, ce populaire jeu-questionnaire a attiré pas moins de 3 358 étudiants des niveaux secondaire et collégial. L'édition 2002, ayant pour thème la carrière de l'ancien premier ministre Daniel Johnson (père), a permis à 318 étudiants de mesurer leurs connaissances sur l'évolution de la démocratie, de la Grèce antique à nos jours, et d'accroître plus particulièrement leur compréhension du parlementarisme et de l'histoire du Québec.

Une nouveauté : le Parlement des jeunes

Cette simulation parlementaire permet aux participants de vivre les étapes du processus législatif, de saisir la complexité des sujets abordés et de choisir des stratégies pour trouver des solutions comparables à celles de la réalité politique.

La première édition de cette activité destinée aux élèves de 3e et 4e secondaire a eu lieu en février 2003. Les élèves de chaque classe participante avaient préalablement rédigé un projet de loi de deux à trois pages apportant une solution à un problème les préoccupant. Une fois ce projet de loi rédigé, les classes ont élu leur député-élève et formulé deux questions, l'une à poser à la présidente de l'Assemblée nationale et l'autre au ministre de l'Éducation. Le Parlement des jeunes a adopté les trois lois suivantes :

- Loi concernant certaines mesures relatives à la protection de l'environnement;
- Loi concernant l'amélioration de la culture générale et de la connaissance du monde contemporain des élèves de niveau secondaire;
- Loi concernant certaines mesures favorisant l'estime de soi des élèves de niveaux primaire et secondaire.

Les participants à la première édition du Parlement des jeunes.

En 2002-2003, l'Assemblée a également organisé, à l'intention des élèves de 6e année, le Parlement écolier 2002, au cours duquel les lois suivantes ont été adoptées :

- Loi obligeant les écoles primaires à instaurer un programme de récupération;
- Loi établissant une période obligatoire d'étude de l'actualité nationale et internationale au 3e cycle du primaire;
- Loi obligeant les commissions scolaires à instaurer un programme de cours et de visites en milieu de travail.

En outre, les jeunes députés de niveau collégial ont adopté, lors du Forum étudiant 2003 :

- la Loi sur la révision du système électoral au Québec;
- la Loi sur le logement social;
- la Loi concernant le contrôle de l'émission des gaz à effet de serre.

Le Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau

Issu d'une collaboration entre l'Assemblée et le Secrétariat international de l'eau, organisation internationale non gouvernementale, le Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau a réuni, en novembre 2002, quelque 80 jeunes de 14 à 18 ans provenant de 27 pays.

Chaque participant à cette semaine parlementaire était, dans son pays d'origine, engagé dans des projets liés à la conservation et à l'assainissement de l'eau. Les jeunes parlementaires ont adopté à l'Assemblée nationale la *Loi sur l'eau*, texte législatif de 20 articles comprenant quatre chapitres concernant les ressources en eau et leur préservation, l'éducation des usagers et des gestionnaires de ces ressources, la solidarité internationale et la gouvernance de l'eau. Cette loi a été déposée par des ambassadeurs désignés parmi les jeunes députés devant l'Assemblée Mondiale des Sages pour l'Eau, à l'occasion du 3e Forum Mondial de l'Eau à Kyoto en mars 2003.

L'Assemblée nationale a également appuyé les efforts de plusieurs organismes ayant tenu des simulations parlementaires à l'Hôtel du Parlement, tels le Parlement des sages, le Parlement jeunesse et le Parlement étudiant.

EXTRAITS DE LA LOI SUR L'EAU (PRINCIPES)

1- L'eau fait partie du patrimoine mondial.

2- L'eau, tout comme l'air, fait partie du domaine public.

3- L'accès facile à l'eau potable et à l'assainissement est un droit humain. L'eau pure est un droit fondamental de tous les êtres vivants.

4- Nul ne doit gaspiller ni polluer l'eau.

5- L'eau est une ressource naturelle limitée, fondamentale à la vie sous toutes ses formes et essentielle à la santé et à la prospérité de tous les peuples ainsi qu'à la stabilité politique dans le monde; elle ne doit pas être considérée comme une marchandise lorsqu'elle est dans son état naturel sauf si elle est transportée.

6- Les parlements doivent faire des lois pour informer la population et réglementer les activités des entreprises en ce qui concerne l'eau.

La Fondation Jean-Charles-Bonenfant : partenaire de l'Assemblée

L'année 2002 marquait le 25e anniversaire de la mort de Jean-Charles Bonenfant, bibliothécaire de l'Assemblée législative du Québec, de 1952 à 1969, et professeur de droit. En créant une fondation en son honneur par une loi du Parlement du Québec en 1978, l'Assemblée nationale soulignait sa contribution émérite à l'étude, à l'enseignement et à la vulgarisation des institutions parlementaires.

Pour souligner cet anniversaire, la Fondation a lancé, le 23 octobre 2002, les Conférences Jean-Charles-Bonenfant, conférences annuelles qui porteront sur les thèmes de prédilection de monsieur Bonenfant, soit le parlementarisme et les principes fondamentaux du droit public, le fédéralisme et le partage des compétences, l'histoire du droit des institutions et, finalement, la rédaction et l'interprétation des lois. Exceptionnellement, la première de ces conférences a été l'occasion de rendre hommage à l'œuvre de monsieur Bonenfant.

La loi constitutive de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant a été modifiée de manière à refléter davantage sa mission de financement et à assurer sa pérennité, ce qui lui a permis d'obtenir, en 2002-2003, un don majeur de 200 000 $ de la part d'Alcan.

Les stages parlementaires

Chaque année, la Fondation offre à des étudiants quatre bourses assorties d'un stage parlementaire rémunéré d'une durée de 10 mois. Les personnes intéressées par ces stages doivent remplir un formulaire de candidature qu'elles obtiennent de la Fondation, de leur département universitaire ou dans le site Internet de l'Assemblée, et le retourner avant la fin du mois de janvier.

Les candidats au programme de bourses doivent détenir un baccalauréat dans l'une des disciplines suivantes :

- Science politique
- Histoire
- Droit
- Science économique
- Journalisme
- Communications
- Philosophie
- Sociologie
- Sciences sociales

Un comité, composé de représentants de la Fondation, du monde universitaire, de l'Assemblée nationale et d'un ancien boursier de la Fondation, évalue les dossiers de candidature et convoque en entrevue ceux dont les candidatures ont été retenues.

Les stages en histoire

En plus de ces stages parlementaires, quatre autres boursiers de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant ont travaillé en 2002-2003 à reconstituer d'anciens débats parlementaires, ce qui représentait la dernière année de cette initiative. Les stagiaires ont complété, pour les sessions de 1960, 1960-1961 et 1962, le dépouillement des journaux, qui représentent la source principale pour la reconstitution. Ce travail s'est révélé plus imposant que pour les années antérieures, la Révolution tranquille se manifestant autant dans l'activité parlementaire que dans l'intérêt de la presse pour l'actualité politique québécoise.

Autres stages offerts à l'Assemblée nationale

En 2002, des étudiants en cuisine de différents établissements accompagnés de leurs professeurs sont venus participer à l'élaboration des menus et à la confection de certains plats au restaurant *Le Parlementaire*.

Au cours de la dernière année, 40 étudiants ont ainsi participé à un stage leur permettant de faire connaître leurs réalisations à la clientèle du restaurant de l'Hôtel du Parlement. La mise en place de cette activité s'est faite en continuité avec la promotion de la cuisine des régions du Québec instaurée il y a six ans au restaurant *Le Parlementaire*.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

Le réseau international de l'Assemblée

Étant l'une des plus anciennes institutions parlementaires de l'Amérique du Nord, l'Assemblée nationale a développé au fil des ans de nombreux contacts avec plusieurs autres parlements, diverses organisations internationales ainsi qu'avec les membres des corps diplomatique et consulaire. La participation de l'Assemblée à des activités à caractère international contribue à mieux faire connaître la culture et les institutions politiques québécoises et à accroître le rayonnement de l'Assemblée à l'étranger.

Les relations internationales de l'Assemblée s'articulent autour de quatre grands axes :

- le maintien et le renforcement de l'efficacité de l'institution parlementaire et des élus dans leurs fonctions de législation, de contrôle de l'action du gouvernement, de prise en considération de questions d'intérêt public et de représentation;
- la participation active de l'Assemblée nationale à l'édification d'une communauté mondiale fondée sur la démocratie, la paix, la justice et la prospérité;
- l'amélioration du positionnement de l'Assemblée nationale et du Québec sur la scène internationale ainsi que l'élargissement du rayonnement de la société québécoise;
- le rayonnement institutionnel de l'Assemblée nationale au sein des réseaux interparlementaires.

Les signatures d'ententes

Dans le but d'intensifier le dialogue avec les assemblées des autres pays, l'Assemblée nationale signe des ententes avec d'autres parlements. Ces ententes visent à développer une politique de coopération interparlementaire, et ce, dans le cadre des compétences des deux assemblées concernées.

En 2002-2003, l'Assemblée nationale a signé de telles ententes avec les parlements suivants :

La Communauté française de Belgique et le Parlement wallon

Cette entente a été adoptée au cours de la XVI[e] Session du Comité mixte entre le Parlement de la Communauté française de Belgique et l'Assemblée nationale du Québec, tenue à Bruxelles les 1[er] et 2 juillet 2002. Les thèmes alors abordés ont été : l'état de la coopération intergouvernementale, la capacité internationale et la situation institutionnelle des deux entités, la diversité culturelle et la comparaison des systèmes électoraux. De plus, lors d'une visite en février 2003 du président du Parlement wallon, monsieur Robert Collignon, la présidente de l'Assemblée a signé avec ce dernier une entente créant un comité mixte de coopération interparlementaire entre les deux institutions.

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

APF
Assemblée parlementaire de la Francophonie; fondée en 1967, réunit 69 parlements d'États unitaires, fédéraux et fédérés de 54 pays. (Assemblée nationale : membre de plein droit depuis 1974)

APC
Association parlementaire du Commonwealth; fondée en 1911, regroupe 171 parlements d'États unitaires, fédéraux et fédérés de 54 pays. (Assemblée nationale : membre de plein droit depuis 1933)

CSG
Council of State Governments des États-Unis; créé en 1933, regroupe les représentants des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire des 50 États et des territoires américains. (Assemblée nationale : membre international associé depuis 1995)

COPA
Confédération parlementaire des Amériques; née en 1997 d'une initiative de l'Assemblée nationale du Québec, regroupe les assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, les parlements régionaux et les organismes interparlementaires des Amériques.

NCSL
National Conference of State Legislatures; fondée en 1975, regroupe les assemblées législatives des 50 États et des territoires américains. (Assemblée nationale : membre associé depuis avril 2000)

Signature d'une entente entre l'Assemblée nationale et le Parlement de la Catalogne.

Le Parlement de la Catalogne

L'Assemblée et le Parlement de la Catalogne, représenté par son président, monsieur Joan Rigol, ont signé une entente lors de la visite officielle de ce dernier au Québec, en octobre 2002. Les parlementaires catalans et québécois ont débattu à cette occasion de trois dossiers d'intérêt commun, soit les politiques d'immigration au Québec et en Catalogne, le prolongement international des compétences constitutionnelles dans le contexte de la mondialisation et l'importance d'un instrument international pour préserver la diversité culturelle. La signature de cette entente fait suite à une mission qu'effectuait l'Assemblée en Catalogne en mai 2002, à l'invitation de monsieur Rigol. Lors de cette mission, les échanges ont porté sur la Catalogne et le Québec dans le cadre de l'intégration économique autant en Europe que dans les Amériques, les institutions supranationales ainsi que sur la diversité culturelle en Catalogne et au Québec.

Le Sénat et la Chambre des représentants de l'État de Californie

Cette entente, signée en octobre 2002 par la présidente de l'Assemblée et les présidents du Sénat et de la Chambre des représentants de l'État de Californie, est la première entente interparlementaire bilatérale entre l'Assemblée nationale et un Parlement d'un État des États-Unis.

Le Niger

Cette entente, signée en janvier 2003 entre les assemblées nationales du Québec et du Niger, permettra la tenue, à Niamey et à Québec, d'ateliers et de séminaires d'information, de formation ou de perfectionnement.

Le Sénat de la République française

À Paris, le 21 janvier 2003, la présidente de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec la France et son homologue du Groupe interparlementaire France-Québec du Sénat de la République française ont ratifié le texte d'un protocole d'accord.

Les événements majeurs

La Francophonie parlementaire

Une délégation de l'Assemblée nationale a pris part à la XXVIII[e] Session ordinaire de l'*Assemblée parlementaire de la Francophonie* (APF) qui a eu lieu à Berne, en Suisse, du 4 au 10 juillet 2002. Au cours de cette session, madame Louise Harel, présidente de l'Assemblée nationale, a accédé à la présidence de cette organisation parlementaire internationale, ce qui en fit la première femme à diriger l'APF. C'est également au cours de cette session que le Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie a été officiellement créé, à l'initiative duquel l'APF a tenu en mars 2003, à Ouagadougou au Burkina Faso, un séminaire destiné aux femmes parlementaires d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale sous le thème *Femmes africaines, actrices majeures du développement*.

De plus, la nouvelle présidente de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'est adressée aux chefs d'État et de gouvernement de 55 pays francophones rassemblés à Beyrouth, du 17 au 19 octobre 2002, à l'occasion du IX[e] Sommet de la Francophonie. Dans le cadre de son intervention, elle a déposé un avis de l'APF sur le dialogue des cultures qui propose des solutions en faveur de l'intensification de ce dialogue.

L'Assemblée nationale a collaboré, en 2002-2003, à la réalisation et à la refonte du site Internet de l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (www.asgpf-francophonie.org) en ligne depuis janvier 2003. Il s'agit d'un projet parrainé par le secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec, monsieur François Côté, à titre de vice-président de cette association. La vocation du site est de doter l'association d'un lieu commun pour partager de l'information et des documents en plus d'établir un réseau d'échanges. Il contient une présentation de l'association, une liste des membres ainsi que les textes des comptes rendus de réunion et les résolutions adoptées depuis 2002.

Page d'accueil du site Internet de l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones

Confédération parlementaire des Amériques (COPA)

La IV[e] Assemblée générale de la COPA s'est tenue dans l'État de Mexico, du 24 au 27 novembre 2002. Quelque 278 parlementaires provenant de 22 pays et représentant 68 assemblées parlementaires, parlements régionaux et organisations interparlementaires du continent se sont alors réunis afin de discuter des stratégies parlementaires pour la promotion d'un développement équitable dans les Amériques. C'est également à cette occasion que se sont réunies, pour la première fois, les six commissions permanentes de la COPA. Deux de ces commissions sont présidées par des députés québécois (Santé et développement social et Éducation, culture, science et technologie).

Cette assemblée générale avait été précédée, le 24 novembre 2002, par la III[e] Réunion annuelle des femmes parlementaires des Amériques, présidée par une députée québécoise. Quelque 50 femmes parlementaires provenant d'une vingtaine de pays et représentant 40 assemblées parlementaires, parlements régionaux et organisations internationales y ont pris part. À cette occasion, elles ont pris connaissance des progrès réalisés dans les Amériques en matière de législations relatives aux femmes et ont adopté une recommandation suggérant des mesures d'approche différenciées selon le genre destinées à permettre aux femmes et aux hommes d'avoir un accès égal aux opportunités, aux biens, aux ressources et aux services.

Organisations interparlementaires américaines

En 2002, une délégation de députés québécois a participé à l'assemblée annuelle du *Council of State Governments* (CSG) qui s'est tenue à Richmond, en Virginie, du 5 au 8 décembre. *L'Eastern Regional Conference* du CSG a pour sa part tenu son assemblée annuelle 2002 à Buffalo, du 4 au 7 août, avec comme thème principal les relations transfrontalières Canada-États-Unis.

L'Assemblée nationale était également présente à la dernière assemblée annuelle de la *National Conference of State Legislatures* (NCSL) à Denver, au Colorado, du 22 au 28 juillet 2002. À cette occasion, le négociateur du Québec sur le dossier du bois d'œuvre a présenté la position québécoise sur ce litige commercial aux parlementaires américains.

Conférence circumpolaire inuite

Du 11 au 16 août 2002, des députés québécois ont contribué aux travaux de la IX^{e} Assemblée générale de la *Conférence circumpolaire inuite*, à Kuujjuaq. Les parlementaires ont souligné l'importance d'une meilleure représentation des nations autochtones et inuites du Nunavik au sein des instances démocratiques québécoises.

Colloque *Le parlementarisme au XXI^{e} siècle*

Ce colloque, organisé par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec avec l'étroite collaboration de l'Assemblée, s'est tenu du 9 au 12 octobre 2002 à la salle du Conseil législatif de l'Hôtel du Parlement. Il tenait également lieu de 25^{e} assemblée régionale de l'*Association parlementaire du Commonwealth* (APC).

Les participants à ce forum de discussion, pour la plupart d'anciens et d'actuels parlementaires, des intellectuels, des universitaires et des journalistes, se sont exprimés sur le rôle et les pouvoirs des parlements au XXI^{e} siècle. Un fort consensus s'est dégagé des délibérations des délégués : il est impératif que les parlements reprennent la place qui est la leur dans la vie démocratique, étant marginalisés par rapport aux exécutifs et confrontés à une mondialisation qui déplace les centres de pouvoir. Une action commune des élus a donc été souhaitée pour protéger la capacité des parlements à soutenir et à promouvoir des domaines aussi essentiels à la vitalité des nations que la culture, les valeurs sociales ou l'identité collective.

Plus de 200 participants venus de France, du Royaume-Uni, de l'Écosse, de la Belgique, de la Suisse, du Mexique, des États-Unis, des provinces et des territoires du Canada ont pris part à ce colloque, dont les actes ont été publiés et diffusés dans le site Internet de l'Assemblée nationale.

Ce colloque a été suivi par la conférence *Gouvernance mondiale 2002*, qui s'est déroulée au Palais des Congrès de Montréal du 13 au 16 octobre. Le volet parlementaire de cette conférence internationale était sous la responsabilité de l'Assemblée nationale.

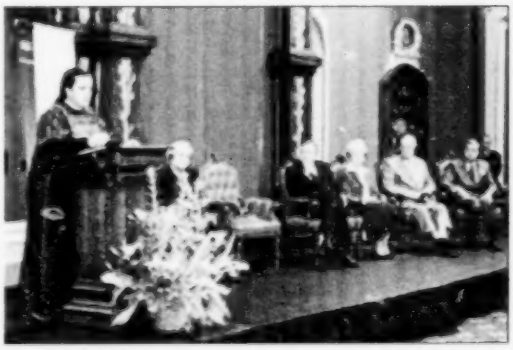

La présidente de la chambre des députés du Mexique, Sra. Beatriz Rangel, prononce la conférence d'ouverture du colloque *Le parlementarisme au XXI^{e} siècle*.

Les visites officielles

Les engagements internationaux de l'Assemblée nationale amènent un grand nombre de dignitaires étrangers à Québec. L'Assemblée nationale a ainsi accueilli, en 2002-2003, plusieurs présidents et présidentes d'assemblées, dont :

Johann Böhm	Président du Landtag de Bavière
Armen Katchatryan	Président de l'Assemblée nationale de la République d'Arménie
Lord James Alderdice	Président de l'Assemblée de l'Irlande du Nord
Joan Rigol i Roig	Président du Parlement de Catalogne
Beatriz Elena Paredes Rangel	Présidente de la Chambre des députés des États-Unis mexicains et présidente du Parlement latino-américain
Robert Hertzberg	Président émérite de la Chambre des représentants de la Californie
Georges Rawiri	Président du Sénat de la République gabonaise
Robert Collignon	Président du Parlement wallon
Françoise Schepmans	Présidente du Parlement de la Communauté française de Belgique

Des représentants gouvernementaux ont également été reçus à l'Hôtel du Parlement :

Sa Majesté la reine Noor de Jordanie

Artur Mas i Gavarro	Premier ministre de la Catalogne
Marie Arena	Ministre de l'Emploi et de la Formation du gouvernement et de la région wallonne
Gennadi Vasilievich Oglobine	Ministre de la Santé de la République de Carélie (Russie)
Dieudonné Michel Razafindrandriatsimaniry	Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Éducation de base de la République de Madagascar
Tahar Sioud	Ministre du Commerce de la République tunisienne

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Le protocole est le code de conduite que se donne la communauté internationale pour régir, principalement quant à leurs formes, les rapports officiels qu'entretiennent les représentants des États avec leurs vis-à-vis étrangers. L'Assemblée nationale veille au respect de ces normes protocolaires à l'Hôtel du Parlement, qui est le lieu privilégié où se déroulent de nombreuses visites officielles, des accueils internationaux et des cérémonies.

Accueils

Tour d'horizon des accueils nationaux et internationaux réalisés en 2002-2003

14 visites de représentants gouvernementaux

18 visites de diplomates étrangers

57 visites de parlementaires

L'Assemblée a aussi accueilli plusieurs parlementaires membres d'organisations internationales, dont :

Laura Pavón Jamarillo	Présidente de la COPA et députée des États-Unis mexicains
Stephan M. Saland	Sénateur et président de la National Conference of State Legislatures (NCSL)
Ileana Rogel	Présidente du Réseau des femmes parlementaires des Amériques et députée de la République d'El Salvador
Philippe Herzog	Vice-président de la Commission économique et monétaire du Parlement européen

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

LE PATRIMOINE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

LE PATRIMOINE

Le patrimoine documentaire

Le Deuxième centenaire de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Les célébrations entourant le Deuxième centenaire de la Bibliothèque de l'Assemblée ont pris fin en octobre 2002.

Plusieurs conférences ont été tenues dans le cadre de la programmation de ce Deuxième centenaire. Le bibliothécaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), monsieur Jean-Antoine Milogo, a traité de l'aide aux bibliothèques parlementaires des pays en développement, alors qu'un historien de la Bibliothèque, monsieur Gilles Gallichan, a brossé un portrait de la carrière de Narcisse-Eutrope Dionne, responsable de la Bibliothèque entre 1892 et 1912. Enfin, les hommes politiques Jacques Brassard et Pierre-Étienne Laporte se sont intéressés aux besoins documentaires spécifiques des parlementaires.

L'Assemblée a également été l'hôte de la rencontre bisannuelle de l'Association des bibliothécaires parlementaires du Canada, les 22 et 23 septembre 2002. Cet événement fut suivi d'un colloque consacré à l'histoire des bibliothèques parlementaires.

Lors de la clôture des activités le 31 octobre 2002, madame Louise Harel, présidente de l'Assemblée nationale, déclarait : « *... toutes ces occasions de rencontre auront permis de mettre en lumière le rôle névralgique des bibliothèques parlementaires dans la diffusion, dans la conservation, dans l'élaboration aussi de notre vie parlementaire.[...] la Bibliothèque [...] a été, demeure et demeurera un lieu de ressourcement, de sauvegarde de notre mémoire collective en matière de démocratie parlementaire* ».

Plusieurs publications liées au Deuxième centenaire de la Bibliothèque ont été réalisées en 2002 :

- Au fil des pages et du temps...; la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, deux siècles d'histoire
- Les responsables de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale depuis 1802
- Les responsables de la Bibliothèque depuis 1802; catalogue de l'exposition
- Spicilège du 2e centenaire. Je puise... et je me souviens; la Bibliothèque de l'Assemblée nationale à travers la presse, 1802-2002
- Témoignages sur la Bibliothèque

Madame Louise Harel et monsieur Pierre Boucher, président de la Commission de la capitale nationale du Québec, dévoilent une plaque rappelant la mise sur pied de la Bibliothèque en 1802.

Le texte de la plaque se lit comme suit : « La Bibliothèque de l'Assemblée nationale tire ses origines de la Bibliothèque parlementaire du Bas-Canada établie à Québec en 1802, à l'époque où l'Hôtel du Parlement était situé côte de la Montagne. Après l'Acte d'Union de 1840, la Bibliothèque suit les déplacements du Parlement. En 1867, malgré le transfert de la majeure partie de la collection vers Ottawa, la nouvelle capitale fédérale, Pamphile Le May assure la relance de la Bibliothèque au profit des parlementaires québécois. Pratiquement anéantie par les incendies de 1849, 1854 et 1883, la Bibliothèque a su rebâtir et consolider sa collection. Elle occupe cet édifice depuis 1915. »

Les collections de la Bibliothèque

La Bibliothèque a procédé, au cours de l'été 2002, à un dénombrement exhaustif des unités physiques qui composent ses collections. Ce recensement, au cours duquel les revues et les journaux ont été comptés un à un, aura permis de lever certaines approximations et de mesurer l'ampleur réelle des collections de périodiques de la Bibliothèque, de sorte que l'Assemblée dispose maintenant d'un portrait numérique précis du patrimoine documentaire conservé à la Bibliothèque.

Les résultats de cette opération démontrent que la Bibliothèque possède 1 755 357 documents, se répartissant comme suit :

En 2002-2003, le catalogue informatisé des collections de la Bibliothèque a été enrichi de 13 020 nouvelles notices. De ce nombre, on compte 10 021 imprimés et 2999 titres diffusés sur un autre support, dont 2064 documents électroniques. Ces ajouts portent à 227 254 le nombre des unités documentaires décrites dans le catalogue que l'on peut consulter dans le site Internet de l'Assemblée.

Imprimés	
livres, fascicules et brochures	356 540
revues	239 728
journaux	613 810
Microdocuments	
microfilms	32 967
microfiches	509 435
Documents électroniques (disquettes et cédéroms)	1 016
Enregistrements sonores	159
Vidéocassettes	262
Affiches, cartes et photographies	1 440
Total	**1 755 357**

Les archives de l'Assemblée nationale

En 2002-2003, l'Assemblée nationale a accentué ses efforts de préservation des archives parlementaires en partenariat avec une autre institution gardienne de notre patrimoine documentaire, soit les Archives nationales du Québec. Elle a conclu avec cette dernière un protocole d'entente visant à partager les responsabilités liées à l'acquisition, au traitement, à la conservation et à la mise en valeur des archives des députés et des anciens membres du Conseil législatif. De plus, l'Assemblée a produit un guide thématique des fonds d'archives relatifs aux parlementaires, qui regroupe maintenant les descriptions de 234 fonds d'archives des anciens membres de l'Assemblée nationale et du Conseil législatif de Québec, quel que soit le lieu de conservation des documents. Cet outil de recherche en ligne sera accessible dans le site Internet de l'Assemblée.

Cette entente prévoit également une procédure simple pour les députés désireux de donner leurs documents d'archives et la mise sur pied d'un comité de coordination qui déterminera le lieu de conservation des archives des députés. Elle permet à l'Assemblée d'assurer la pérennité des archives des parlementaires et d'offrir à sa clientèle principale, les membres de l'Assemblée nationale, des services adaptés à leurs besoins en matière de gestion des archives courantes qu'ils produisent et reçoivent. Les deux institutions souhaitent donc faire en sorte que la mémoire des parlementaires soit non seulement conservée et accessible, mais aussi mise en valeur.

Par ailleurs, l'inventaire des dossiers ayant servi à l'adoption des projets de loi a été complété, augmentant ainsi la facilité de repérage de ces documents qui remontent à l'époque de la Confédération en 1867.

Madame Louise Harel, présidente de l'Assemblée nationale du Québec, a dévoilé, le 10 décembre 2002 la toile de son prédécesseur, monsieur Jean-Pierre Charbonneau, qui a été président du 12 mars 1996 au 30 janvier 2002. La cérémonie a eu lieu en présence de monsieur Charbonneau et de l'auteur de l'œuvre, monsieur André Michel, surnommé le « peintre des Amérindiens ».

La toile est exposée dans la « Galerie des présidents », située près du hall d'honneur de l'Hôtel du Parlement. On y trouve les portraits des orateurs et des présidents de l'Assemblée nationale qui se sont succédé depuis 1867, peints ou photographiés par des artistes tels Eugène Hamel, qui réalisa au cours de sa carrière le plus grand nombre de portraits de présidents (huit tableaux), Suzor-Côté, Ozias Leduc, Jean-Paul Lemieux et Francesco Iacurto.

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau, devant la toile réalisée par le peintre André Michel.

Le patrimoine immobilier

Grâce au soin apporté à leur restauration, les édifices parlementaires peuvent conserver toute la splendeur de leur aspect d'origine tout en répondant aux exigences de la modernité. Comme ce fut le cas au cours des années précédentes, d'importants travaux de restauration ont été effectués en 2002-2003.

Hôtel du Parlement

L'Assemblée a continué la restauration de la maçonnerie de l'Hôtel du Parlement. Les secteurs visés furent les deux frontons de l'angle nord-ouest de l'immeuble ainsi que les murs de la façade ouest, entre l'angle nord-ouest et le corps central. Cette phase des travaux fut caractérisée par de nombreuses interventions sur l'ornementation sculptée effectuées par des artisans spécialisés.

Édifice Pamphile-Le May

Le projet de rénovation intérieure de l'édifice Pamphile-Le May s'est terminé en 2002-2003 avec la rénovation complète de la partie est du 3e étage et de la salle de commission parlementaire ainsi que par le remplacement de l'ascenseur. Ces travaux ont mis en valeur l'architecture exceptionnelle de l'édifice, qui date de 1916, tout en dotant l'Assemblée de locaux fonctionnels.

Édifice Jean-Antoine-Panet

Le Vérificateur général ayant quitté l'édifice Jean-Antoine-Panet, l'Assemblée a entrepris son réaménagement complet afin d'y loger huit de ses unités administratives. Ce projet, qui s'est déroulé selon un échéancier accéléré, constituait le dernier élément de la réorganisation des locaux qui a découlé de la cession de l'édifice Honoré-Mercier à la Société immobilière du Québec.

Le patrimoine urbain

L'Assemblée a poursuivi, conjointement avec la Commission de la capitale nationale du Québec, la réalisation du projet de mise en valeur des secteurs parlementaire et gouvernemental de la colline Parlementaire. Les travaux exécutés furent les plantations en façade de l'Hôtel du Parlement et l'aménagement du boisé de sylviculture à l'est des édifices Honoré-Mercier et Pamphile-Le May.

L'inuksuk représente traditionnellement un repère pour les Inuits dans le Grand Nord québécois.

L'inuksuk

Plusieurs personnalités du monde politique québécois et autochtone ont participé au dévoilement, en octobre 2002, d'un inuksuk sur les terrains de l'Hôtel du Parlement. L'inuksuk est un monument représentant traditionnellement un repère pour les Inuits dans le Grand Nord québécois. D'une hauteur de plus de deux mètres et demi, il a été réalisé avec de grosses pierres provenant des quatre coins du Nunavik, lesquelles ont été assemblées pour évoquer une forme humaine. Les noms de toutes les communautés inuites sont inscrits sur des pierres entourant l'inuksuk, qui est situé sur un site prestigieux, soit entre les monuments de deux grands personnages ayant façonné l'histoire du Québec, les premiers ministres René Lévesque et Jean Lesage.

Ce projet est le fruit d'une étroite collaboration entre l'Assemblée nationale et plusieurs partenaires, tels le gouvernement du Québec, la Commission de la capitale nationale du Québec, la Société Makivik, l'Administration régionale Kativik et le Secrétariat aux affaires autochtones du Québec.

Le monument dédié à Louis-Joseph Papineau

Le monument commémoratif dédié à Louis-Joseph Papineau a été dévoilé en décembre 2002 en présence de madame Jacqueline Papineau-Desbaillets, descendante de Papineau, de la présidente de l'Assemblée nationale et de plusieurs élus.

À l'initiative de la Commission de la capitale nationale du Québec, un concours public a été lancé au printemps 2002 auprès d'artistes-sculpteurs, et le jury a retenu cinq candidatures. Ces finalistes ont été invités à présenter une maquette de l'œuvre qu'ils comptaient réaliser pour honorer Papineau. C'est la proposition commune des artistes Suzanne Gravel et Yvon Milliard qui a été finalement choisie. Il leur a fallu neuf mois de travail pour réaliser cette statue mesurant 2,70 mètres et pesant 450 kilos. Les artistes ont choisi de représenter Papineau dans la force de l'âge, debout, le bras élevé, geste célèbre qui a d'ailleurs été peint par d'autres artistes et qui évoque bien ses grandes qualités de tribun.

Louis-Joseph Papineau exerce sa fonction d'orateur de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada pendant plus de 20 ans, entre 1815 et 1838. Durant cette période, il est également chef du Parti canadien, qui devient ensuite le Parti patriote. Grand démocrate, il est de toutes les luttes pour l'adoption du principe électif dans les institutions politiques et civiques. C'est aussi sous sa gouverne que l'égalité des minorités religieuses est reconnue officiellement en 1832. Figure de proue de la démocratisation du système politique du Bas-Canada telle que demandée dans les 92 résolutions adoptées par la Chambre d'assemblée, sa tête est mise à prix et il doit se réfugier aux États-Unis puis en France. Amnistié en 1844, il est réélu en 1848 et décède en 1871.

Monument en l'honneur de Louis-Joseph Papineau.

Fouilles archéologiques lors de la construction du monument de Papineau

La ville de Québec et la Commission de la capitale nationale du Québec collaborent à la protection du patrimoine archéologique dans le cadre du programme d'aménagement de la colline Parlementaire depuis 1997. Une étude d'ensemble spécifiant les recherches requises et identifiant les mesures de conservation appropriées a été réalisée, et des fouilles ont été faites sur les terrains de l'Hôtel du Parlement en 1999 et en 2002 conformément à ces recommandations.

Les fouilles de 2002 ont été menées à l'emplacement de maisons datant du régime français. Outre des objets domestiques associés aux premiers occupants de ces maisons, qui se trouvaient alors à la campagne, des objets ayant appartenu à des militaires britanniques à partir de 1775 furent trouvés. En raison du grand nombre de soldats cantonnés à Québec à l'époque de la Révolution américaine, plusieurs campèrent dans les champs situés devant les remparts. C'est notamment le cas du 44th Regiment of Foot (East Essex), identifié par la présence d'un bouton laissé parmi les autres objets.

De plus, les fouilles ont permis le dégagement d'une section de la contrescarpe construite peu après 1800 faisant partie des ouvrages avancés des fortifications. Ces fondations, comme celles des maisons, ont été laissées en place et ont fait l'objet de mesures de protection. Enfin, des vestiges de l'atelier des tailleurs de pierre travaillant à la construction du parlement dans les années 1870 ont également été découverts.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET SON

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET SON

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organigramme

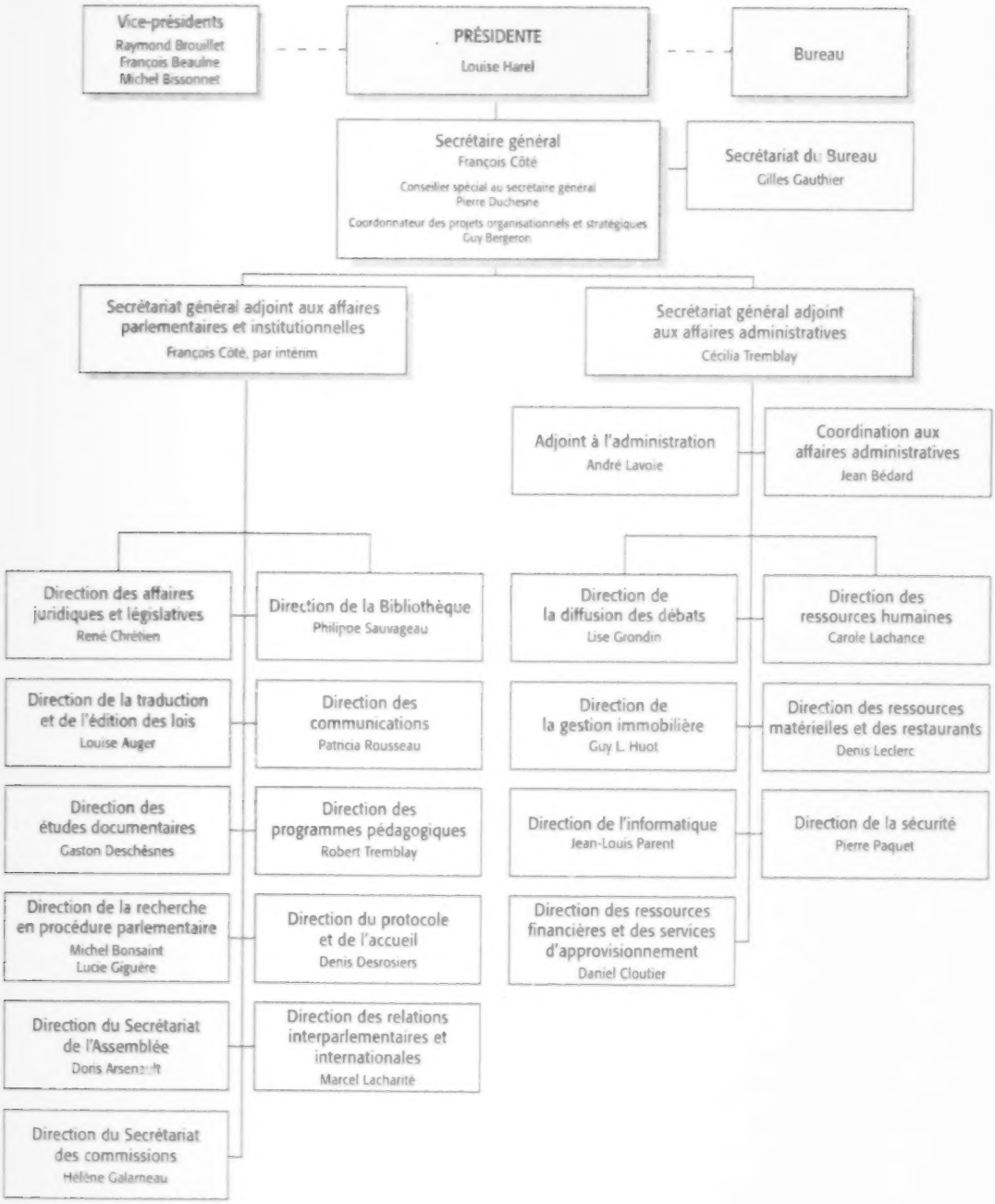

Le plan stratégique de l'administration de l'Assemblée nationale 2002-2004

En déposant à l'Assemblée nationale, en décembre 2002, le premier plan stratégique de son administration, la présidente consacrait les efforts réalisés par l'ensemble du personnel en vue de canaliser ses ressources vers l'atteinte des priorités et des objectifs fondamentaux de l'institution. La démarche réalisée a permis d'améliorer le processus de gestion et de planification de l'administration et traduit sa volonté de se joindre à l'effort de modernisation de l'État québécois.

Trois grandes orientations ont été retenues et vont guider les actions de l'organisation d'ici la fin de l'année 2003-2004.

- Des services améliorés et mieux adaptés pour renforcer l'efficacité de l'Assemblée nationale et mieux appuyer les députés dans l'exercice de leurs fonctions.

- Une assemblée nationale mieux connue, plus accessible et davantage mise en valeur.

- Une administration qui mise sur la compétence et la mobilisation de son personnel ainsi que sur une gestion moderne et efficace de ses ressources.

Les engagements des gestionnaires et des employés pour atteindre ces objectifs se traduisent dans plus d'une centaine de projets, dont certains sont déjà réalisés ou en voie de l'être.

La création d'une nouvelle unité administrative

Le 11 décembre 2002, le Bureau de l'Assemblée nationale a approuvé une modification au Plan d'organisation administrative de l'Assemblée visant à créer la Direction de la traduction et de l'édition des lois.

Le mandat général de cette direction, auparavant assuré par la Direction des affaires juridiques et législatives, est :

- de fournir l'ensemble des services professionnels et techniques de traduction, de révision, d'édition et d'impression des textes législatifs;

- de répondre aux besoins de traduction des unités administratives;

- d'éditer le *Répertoire législatif de l'Assemblée nationale* et le *Recueil annuel des lois du Québec*;

- de collaborer et maintenir des liens étroits avec les autorités concernées en vue de faciliter la mise en forme du programme législatif du gouvernement.

Le personnel

Les effectifs

Le secteur administratif de l'Assemblée compte maintenant 663 personnes réparties entre le personnel permanent (72 %) et le personnel occasionnel (28 %). Le secteur politique, composé de directeurs de cabinet, d'attachés politiques, de conseillers et d'employés de soutien, regroupe quant à lui 495 personnes, tant sur la colline Parlementaire que dans les bureaux de députés en circonscription.

Conformément aux dispositions des différents régimes de retraite offerts au personnel de la fonction publique, 11 employés de l'Assemblée nationale ont pris leur retraite en 2002-2003. Au cours des six dernières années, plus de 126 employés ont ainsi quitté leurs fonctions, ce qui représente plus du quart de l'effectif régulier.

Sur le plan de l'embauche, 99 nouveaux employés ont été recrutés, soit 55 employés réguliers et 44 occasionnels. Dans la foulée du renouvellement de la fonction publique, 64 personnes embauchées ont moins de 35 ans. Les nouveaux employés participent à un programme d'accueil et d'intégration des personnes à l'Assemblée nationale. Quatre mesures d'accueil sont mises en œuvre : l'accueil dans l'unité, la rencontre du secrétaire général et des membres de la direction, l'accueil par la Direction des ressources humaines et une visite guidée de l'Assemblée nationale.

Nombre d'employés par tranche d'âge, secteur administratif :	
35 ans et moins	145
36 - 40 ans	70
41 - 45 ans	96
46 - 50 ans	139
51 - 55 ans	127
56 ans et plus	86
Total	**663**

L'Assemblée nationale a conclu, le 5 avril 2002, une première convention collective d'une durée de trois ans applicable au personnel occasionnel des restaurants.

Effectif - secteur administratif

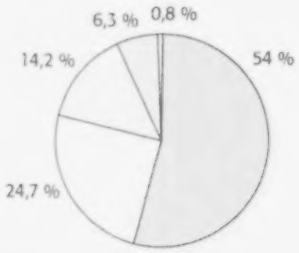

Fonctionnaires	54 %
Professionnels	24,7 %
Ouvriers	14,2 %
Cadres	6,3 %
Autres	0,8 %
Femmes	52 %
Hommes	48 %

La santé et la sécurité au travail

À la suite de l'adoption de la *Politique sur la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise*, l'Assemblée nationale a proposé une approche préventive de gestion et manifesté une préoccupation continue pour tous les aspects de la santé des personnes au travail. Cette nouvelle politique s'articule autour des quatre programmes suivants :

- programme de santé et de sécurité au travail;
- programme pour contrer la violence au travail et le harcèlement;
- programme de mesures de promotion de la santé;
- programme d'aide aux employés (PAE).

Le programme d'aide aux employés comprend l'ensemble des actions entreprises et des services offerts pour venir en aide aux personnes éprouvant des problèmes personnels qui affectent leur rendement ou leurs comportements au travail. Il s'adresse à tout le personnel permanent et occasionnel à l'emploi de l'Assemblée nationale et favorise l'accès à des ressources spécialisées. En 2002-2003, une vingtaine de personnes ont eu recours à ce programme.

Le perfectionnement

Cette année encore, l'Assemblée a dépassé la norme requise en formation et en perfectionnement de son personnel en consacrant 1,2 % de sa masse salariale pour réaliser un ensemble d'activités permettant l'accroissement de la compétence de ses employés et l'amélioration des services à la clientèle. Ces activités de formation ont notamment porté sur les technologies de l'information et des communications et sur la procédure parlementaire.

Des cours portant sur la procédure parlementaire, sur le fonctionnement de l'Assemblée et des commissions ainsi que sur l'évolution du parlementarisme au Québec ont été suivis par environ 35 professionnels du secteur des affaires parlementaires. Il s'agit de personnes qui, de manière générale, fournissent un appui aux députés dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires. La formation qui a été donnée était très élaborée de manière à permettre aux nouveaux employés d'acquérir de solides connaissances sur le fonctionnement de l'institution et au personnel plus ancien de parfaire et mettre à jour son savoir à cet égard. Les cours se sont échelonnés sur douze semaines, à raison de trois heures par semaine, de l'automne 2002 au printemps 2003.

La mobilisation du personnel

L'Assemblée veut permettre aux employés de mieux connaître les différents aspects de leur lieu de travail et ainsi de développer un sentiment d'appartenance à l'institution qu'ils servent.

En novembre 2002, plus de 210 employés de l'Assemblée nationale ont visité la Bibliothèque dans le but de se familiariser avec ses services, ses collections et ses locaux. La visite était axée sur les services de recherche et de référence, la gestion des archives et des dossiers administratifs et l'indexation du *Journal des débats*. On a également présenté les différentes collections et le catalogue de la Bibliothèque. Les visiteurs ont redécouvert les salles rénovées de l'édifice Pamphile-Le May.

Au cours des deux journées de visites en mars 2003, près de 300 employés ont exploré les coulisses des restaurants du parlement et découvert l'histoire des lieux et de ceux qui y ont œuvré. Les personnes présentes ont pu en connaître plus sur les grandes réceptions données à différentes époques, percer le mystère des règles et convenances à observer lors de ces réceptions, visiter la cave à vin, admirer les belles pièces de vaisselle et rencontrer le chef.

Les employés ayant atteint 25 années de service à l'Assemblée nationale et au sein de la fonction publique

Un quart de siècle de dévouement

En 2002-2003, l'Assemblée nationale a souligné sa considération et sa reconnaissance aux 82 employés qui, au cours de l'année 2002, ont complété 25 années de service à l'Assemblée nationale ou dans la fonction publique du Québec. De ce nombre, 17 personnes ont complété un quart de siècle au sein même de notre institution.

Liste des employés ayant atteint 25 années de service...

à l'Assemblée nationale

Danielle Beaudoin
Robert Bédard
Danièle Cauchon
Christian A. Comeau
Jacques Daigle
Rémi Drolet
Renée Ferland
Pierre Harbour
Claire Latour
Christiane Lebel
Denise Marcoux
Arthur Paquin
Lise Plamondon
France Roy
Réal Therrien
Odette Thomassin
Réjeanne Trépanier

au sein de la fonction publique

Serge Arseneault
Carole Audet
Nicole Beaulieu
Suzanne Bélanger
Guy Bergeron
Yvon Bergeron
Linda Bernard
Michel Bérubé
France Bilodeau
Annie Blouard Gosselin
Pierre Boutet
Jacques Brassard
Daniel Bureau
Monique Cadorette
Linda Carmichael
Michel Cassista
François Choinière
Linda Chouinard
René Chrétien
Roger Couture
Toan Trong Cung
Joëlle Desjardins
Chantal Dubé
Nicole Dufresne
Marie-Jeanne Gagné
Gilles Gallichan
Claude Gaudreau
Gilles Gauthier
Lise Gauvin
Lise Godin
Denis Goulet
Diane Hamel
Pierre Jacques

Les employés comptant 25 ans de service à l'Assemblée nationale ou dans la fonction publique ont été honorés à la salle du Conseil législatif.

Serge Labarre
Hélène Lachance
Gérard Laliberté
Claude Lallier
Mireille Lamontagne
Denis Leclerc
Denis Lemay
Jacques Léopold
Chantal Lépine
Suzanne Marcoux
Richard Marois
Éliette Morissette
Hélène Ouellette
Bertrand Pelletier
Jean-Guy Pelletier
Noëlla Perron
Francine Poirier
Jacques Richard
Lise L. Richard
Jean-Claude Rioux
Hélène Sanfaçon
Pierre Sansfaçon
Yves Savard
Shirley Smith
Normand St-Laurent
Mario Toussaint
Cécilia Tremblay
Olivier Tremblay
Daniel Trépanier
Jean-Charles Turcotte
Pierre Vallières
Céline P. Verret

Le soutien technologique

L'informatique

En septembre 2002, l'Assemblée nationale a doté son réseau informatique local d'une nouvelle ossature plus performante en remplaçant ses anciens équipements devenus désuets. L'Assemblée sera ainsi en mesure de répondre à des besoins nouveaux tels que la vidéoconférence, la téléphonie IP et l'archivage central des données des usagers. Cette nouvelle ossature permettra de mieux supporter le travail des parlementaires et du personnel de l'Assemblée, tout en répondant aux exigences modernes en matière de sécurité informatique.

L'Assemblée nationale a acquis 250 micro-ordinateurs Pentium 4 en 2002. L'implantation de ces nouveaux ordinateurs plus performants vise à réduire les problèmes de lenteur des postes éprouvés par certains usagers et à accueillir le futur environnement XP.

En vertu de ces acquisitions, les employés des secteurs politique et administratif de l'Assemblée disposent maintenant de 1001 micro-ordinateurs, en plus de 398 imprimantes, installés sur la colline Parlementaire et en circonscription.

La sécurité informatique

Tout au long du dernier exercice financier, l'Assemblée a poursuivi sa lutte contre les intrusions et les attaques informatiques en installant, entre autres, les rustines de sécurité nécessaires et en effectuant les mises à jour du moteur de l'antivirus.

Avec la mise en place de nouveaux moyens de communication électroniques à l'intention des parlementaires et du personnel politique et administratif, c'est une véritable migration des technologies de contrôle qui s'opère, et ce, jusqu'au cœur du processus de travail proprement dit. Au cours de l'exercice 2002-2003, l'Assemblée a donc entrepris la révision complète de ses règles et procédures de sécurité informatique afin d'assurer une protection maximale de ses actifs informationnels et de prévenir tout acte illicite qui aurait pour effet de nuire à la réputation, au bon fonctionnement de l'institution et à l'accomplissement de la mission des députés.

Le Portail intranet de l'Assemblée

Depuis décembre 2001, les parlementaires de l'Assemblée ainsi que le personnel politique et administratif disposent d'un intranet accessible tant sur la colline Parlementaire que dans les circonscriptions. Au cours de la dernière année, cet outil de travail a été enrichi de plusieurs façons. Par exemple, il est maintenant possible d'expédier, par son entremise, divers formulaires, de s'inscrire à des activités et de réserver des salles de réunion.

Des informations ont été ajoutées au portail, notamment le journal *Pêle-mêle*, plusieurs chroniques, tels les avis de décès et les mouvements de personnel, et divers messages d'alerte et modes d'emploi informatiques.

Son accès a été facilité pour le personnel ne disposant pas d'ordinateur grâce à l'ajout de postes communs de consultation. Enfin, la rapidité du temps de téléchargement et d'affichage a été améliorée de 33 %.

La gestion des documents administratifs

L'acquisition d'un nouveau logiciel a permis de décentraliser certaines tâches et de donner plus d'autonomie au personnel responsable de la gestion quotidienne des dossiers administratifs de l'Assemblée. En 2002-2003, le corpus des documents produits ou reçus par les directions de l'Assemblée s'est ainsi enrichi de 2 634 dossiers actifs (utilisés fréquemment à des fins administratives, légales ou financières et conservés dans les postes de classement des unités) et de 11 195 dossiers semi-actifs (utilisés occasionnellement et conservés en entrepôt).

En gérant ses documents administratifs, l'Assemblée nationale se conforme aux exigences de la législation québécoise et améliore l'efficacité et la productivité de son personnel.

La diffusion des débats

L'Assemblée a réalisé un projet de réaménagement majeur des locaux dédiés à la diffusion des débats et de remplacement de certains équipements devenus désuets. Ce projet comprenait deux interventions majeures, soit l'aménagement de locaux de production pour le Service de la radiotélévision des débats et pour le Service du *Journal des débats*.

Le 7e étage et une partie du 8e étage de l'édifice André-Laurendeau ont été complètement réaménagés. L'Assemblée y a installé cinq régies de production, une régie de mise en ondes, des salles de montage et d'infographie ainsi que des locaux de support appropriés, le tout relié à une centrale d'équipements techniques qui regroupe l'ensemble des équipements informatiques relatifs aux activités de production.

L'ajout de ces régies, dont deux de technologie numérique, permettra la captation simultanée des travaux parlementaires se déroulant dans trois salles différentes. La captation n'était auparavant possible que dans deux salles à la fois. De nouveaux équipements, rassemblés dans une régie de contrôle de diffusion, permettront une meilleure coordination pour la diffusion d'événements simultanés, tant sur le canal de l'Assemblée que dans son site Internet. L'utilisation accrue de la technologie numérique assurera également la pérennité des archives vidéo des débats parlementaires en les mettant à l'abri de la dégradation liée au passage du temps.

En ce qui a trait à la transcription des débats, un système de climatisation a été installé au 3e étage et l'éclairage a été remplacé par de nouveaux appareils plus compatibles avec le travail à l'écran. De plus, les transcriptrices et les réviseurs bénéficient maintenant d'un ameublement ergonomique compatible avec la nature de leurs fonctions.

Afin de garantir la continuité des activités de diffusion des débats et celle de son réseau informatique, l'Assemblée a procédé à l'installation d'un système d'alimentation électrique sans coupure permettant d'assurer l'alimentation des équipements stratégiques lors de pannes de courant.

Les dépenses de l'Assemblée nationale en 2002-2003

	Dépenses (000 $)	Effectifs autorisés	
		Employés permanents*	Employés occasionnels*
Affaires parlementaires			
Secrétaire général et Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et institutionnelles	1 208,1	14	1
Direction des affaires juridiques et législatives	961,5	19	5
Direction des études documentaires	809,0	15	3
Direction de la recherche en procédure parlementaire	517,2	9	0
Direction du Secrétariat de l'Assemblée	633,7	8	6
Direction du Secrétariat des commissions	1 229,0	21	1
	5 358,5	**86**	**16**
Affaires institutionnelles			
Direction de la Bibliothèque	3 423,7	60	2
Direction des communications	1 140,1	21	4
Direction des programmes pédagogiques	583,2	8	1
Direction du protocole et de l'accueil	2 150,2	23	11
Direction des relations interparlementaires et internationales	3 099,4	24	1
	10 396,6	**136**	**19**
Soutien administratif et technique			
Secrétariat général adjoint aux affaires administratives	951,6	12	1
Direction de la diffusion des débats	4 375,9	52	32
Direction de la gestion immobilière	5 786,1	29	5
Direction de l'informatique	2 033,8	41	3
Direction des ressources financières et des services d'approvisionnement	1 026,4	24	
	14 173,8	**158**	**41**
Soutien à la gestion des ressources			
Direction des ressources humaines	7 365,9	21	0
Direction des ressources matérielles et des restaurants	4 343,6	50	23
Direction de la sécurité	1 648,3	31	8
	13 357,8	**102**	**31**
Services statutaires de soutien aux parlementaires	**43 231,6**		
Amortissement des immobilisations	**5 121,8**		
Dépenses totales	**91 640,1**	**482**	**107**

* ETC autorisés (équivalent à temps complet)

ANNEXES

Liste des projets de loi adoptés en 2002-2003

Le sigle dans la deuxième colonne identifie la commission parlementaire qui a effectué l'étude du projet de loi. Les commissions sont identifiées comme suit :

Commission plénière (CP)

Commission de l'Assemblée nationale (CAN)

Commission de la culture (CC)

Commission de l'administration publique (CAP)

Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (CAPA)

Commission de l'aménagement du territoire (CAT)

Commission de l'économie et du travail (CET)

Commission de l'éducation (CE)

Commission des affaires sociales (CAS)

Commission des finances publiques (CFP)

Commission des institutions (CI)

Commission des transports et de l'environnement (CTE)

Projets de loi du gouvernement

14	CFP	Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives relativement à la protection des renseignements confidentiels
49	CAT	Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec
50	CI	Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives (*titre modifié*)
52	CI	Loi modifiant la Loi sur le ministère des Relations internationales et d'autres dispositions législatives
54	CI	Loi portant réforme du Code de procédure civile
62	CI	Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice relativement au fonds des registres
65	CFP	Loi budgétaire n° 1 donnant suite au discours sur le budget du 29 mars 2001 et à certains énoncés budgétaires
66	CE	Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires
67	CTE	Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives
68	CI	Loi modifiant la Loi sur les cours municipales, la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives
70	CI	Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et d'autres dispositions législatives
72	CTE	Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains
76	CFP	Loi modifiant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic
77	CAT	Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les municipalités régionales de comté
78	CFP	Loi budgétaire n° 2 donnant suite au discours sur le budget du 29 mars 2001 et à certains énoncés budgétaires
79	CE	Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis

80	CFP	Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme
82		Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003
83	CE	Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études
84	CI	Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation
85	CI	Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique relativement à certains centres d'aide juridique
86	CI	Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires, la Loi sur les cours municipales et d'autres dispositions législatives
87	CET	Loi modifiant la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec et la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources
88	CFP	Loi modifiant la Loi sur les corporations religieuses
89	CI	Loi sur le système correctionnel du Québec
90	CI	Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé
91	CFP	Loi concernant la prolongation de certaines conventions collectives des secteurs public et parapublic
92	CC	Loi concernant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
93	CI	Loi assurant la mise en œuvre de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec
94	CAT	Loi concernant la Ville de Montréal
95	CAS	Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance et la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance
96	CAS	Loi sur les services préhospitaliers d'urgence et modifiant diverses dispositions législatives
97	CAT	Loi modifiant la Loi sur le ministère des Régions
98	CAS	Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments et d'autres dispositions législatives
99	CTE	Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement (*titre modifié*)
100	CI	Loi modifiant la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques, la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement et la Loi sur les permis d'alcool
101	CAS	Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant les résidences pour personnes âgées
102	CTE	Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage
103	CTE	Loi portant restrictions relatives à l'élevage de porcs
104	CC	Loi modifiant la Charte de la langue française
106	CAT	Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
107	CFP	Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier
108	CAS	Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris et modifiant diverses dispositions législatives
109	CI	Loi sur l'Observatoire québécois de la mondialisation
110	CFP	Loi modifiant la Loi sur les assurances et d'autres dispositions législatives
111	CI	Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes
112	CAS	Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
113	CAS	Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux

114	CP	Loi visant la prestation continue de services médicaux d'urgence
115	CTE	Loi modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur le ministère du Revenu
116	CFP	Loi sur le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche
117	CP	Loi modifiant la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec et la Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux
118	CTE	Loi modifiant la Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation
119	CI	Loi modifiant la Loi sur les substituts du procureur général
120	CTE	Loi modifiant la Loi concernant les services de transport par taxi
121	CFP	Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives
123	CE	Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
124	CE	Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et la Loi sur l'instruction publique
125	CC	Loi modifiant la Loi sur les musées nationaux
126	CAS	Loi modifiant la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale et modifiant la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail
127	CAS	Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance
128	CFP	Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives
129	CTE	Loi sur la conservation du patrimoine naturel
130	CTE	Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives
131	CE	Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant la taxe scolaire sur l'île de Montréal et modifiant d'autres dispositions législatives
132	CI	Loi modifiant certaines dispositions du Code de procédure civile
133	CET	Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité du travail et d'autres dispositions législatives
134	CTE	Loi instituant le Fonds national de l'eau
135	CE	Loi modifiant la Loi sur les agents de voyages et la Loi sur la protection du consommateur
137	CAT	Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
139	CI	Loi modifiant le Code de procédure pénale
141	CFP	Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants
142	CAS	Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant les activités médicales, la répartition et l'engagement des médecins
143	CET	Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives
145	CAS	Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
147	CTE	Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
150		Loi n° 3 sur les crédits, 2002-2003

Projets de loi publics au nom des députés

199	CP	Loi concernant la Ville de Léry
391	CP	Loi concernant la réalisation d'un projet de débarcadère dans le port de Chandler
392	CTE	Loi visant à assurer l'approvisionnement en porc d'un abattoir exploité en Abitibi-Témiscamingue
393	CAT	Loi sur l'Agence de développement de Ferme-Neuve
395	CP	Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire

Projets de loi d'intérêt privé

207	CFP	Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'« Association d'hospitalisation du Québec »
210	CFP	Loi modifiant la Loi constituant en corporation Les Frères du Sacré-Cœur
211	CAT	Loi concernant la Ville d'Alma
212	CFP	Loi concernant l'Église Adventiste du Septième Jour - Fédération du Québec
213	CAT	Loi concernant la Ville de Saint-Hyacinthe
215	CAT	Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval
216	CAT	Loi concernant la Municipalité de Caplan
217	CFP	Loi permettant aux membres de l'Association québécoise des transporteurs aériens inc. de demander la constitution d'une société mutuelle d'assurance aviation *(titre modifié)*
218	CAT	Loi concernant la Ville de Chandler
220	CAS	Loi modifiant la Loi constituant en corporation « L'Hôpital d'Argenteuil »
221	CFP	Loi modifiant le statut de la Société de secours mutuels des citoyens de Casacalenda
222	CAT	Loi concernant la Ville de Contrecœur
223	CC	Loi concernant le Mont Saint-Louis
224	CAT	Loi concernant la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie *(titre modifié)*
225	CAT	Loi concernant le lot 599 du cadastre de la paroisse de Saint-Polycarpe, circonscription foncière de Vaudreuil
226	CAT	Loi concernant la Ville de Shawinigan
239	CAT	Loi concernant la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer

Liste des projets de lois étudiés par les commissions (non adoptés)

144	CFP	Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives
146	CAPA	Loi sur l'aquaculture commerciale
155	CAS	Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives
156	CTE	Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes

Les mandats accomplis par les commissions parlementaires en 2002-2003

Commission de l'administration publique

Imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics concernant :
- le rapport sur l'application de la Loi sur l'administration publique intitulé *Agir pour de meilleurs services aux citoyens*
- les services de garde en milieu scolaire
- les services à domicile relevant du réseau de la santé et des services sociaux
- les services d'hébergement offerts aux personnes en perte d'autonomie
- la gestion de la ressource forestière

Vérification des engagements financiers :
Famille et Enfance, Conseil du statut de la femme, Affaires municipales et Métropole, Régie du logement et Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Autre mandat :
- audition de la vérificatrice générale par intérim sur le rapport annuel de gestion du Vérificateur général pour 2000-2001 et vérification de ses engagements financiers 2001-2002

Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation

Étude détaillée : 1 projet de loi public

Étude des crédits budgétaires 2002-2003

Interpellation :
- les Québécois et l'alimentation

Autre mandat :
- consultation générale sur l'avant-projet de loi intitulé *Loi sur l'aquaculture commerciale*

Commission des affaires sociales

Étude détaillée : 12 projets de loi publics 1 projet de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 2002-2003

Interpellations :
- les services de réadaptation et le financement des centres de réadaptation en déficience physique
- la politique du gouvernement péquiste quant au soutien financier accordé aux familles québécoises

Autre mandat :
- consultation générale sur l'avant-projet de loi : *Loi sur la carte santé du Québec (suite)*

Commission de l'aménagement du territoire

Étude détaillée : 6 projets de loi publics 10 projets de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 2002-2003

Interpellation :
- la crise du logement

Étude entreprise à l'initiative de la Commission :
- le logement social et abordable

Commission de la culture

Étude détaillée : 3 projets de loi publics 1 projet de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 2002-2003

Surveillance d'organisme :
- Télé-Québec *(suite)*

Commission de l'éducation

Étude détaillée : 7 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2002-2003

Autre mandat :
- audition des dirigeants des établissements d'enseignement de niveau universitaire sur leurs rapports annuels 1999-2000 *(suite)*

Étude entreprise à l'initiative de la Commission :
- les fluctuations des clientèles dans le secteur de l'éducation

Commission de l'économie et du travail

Étude détaillée : 3 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2002-2003

Interpellation :
- la politique d'innovation en région

Autre mandat :
- consultation générale sur le rapport du ministre du Travail sur la mise en œuvre de la *Loi sur l'équité salariale* dans les entreprises de 10 à 49 personnes salariées

Surveillance d'organismes :
- examen des orientations, des activités et de la gestion des sociétés Innovatech Québec et Chaudières-Appalaches, sud du Québec, Régions ressources et du Grand Montréal

Commission des finances publiques

Étude détaillée : 13 projets de loi publics 5 projets de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 2002-2003

Interpellation :
- la politique gouvernementale en ce qui concerne les jeux de hasard et les joueurs compulsifs

Autre mandat :
- plan d'action 2003-2006 de Loto-Québec intitulé *L'offre de jeu au Québec : un réaménagement nécessaire, une orientation moins locale, plus touristique*

Étude entreprise à l'initiative de la Commission :
- la responsabilité sociale des entreprises et l'investissement responsable

Commission des institutions

Étude détaillée : 18 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2002-2003

Autres mandats :
- consultation générale dans le cadre de l'étude du document de consultation intitulé *Mesures visant à instituer un nouveau Code de procédure civile et comportant une proposition quant aux deux premiers livres de ce Code*
- consultation générale dans le cadre de l'étude du document intitulé *Entente de principe d'ordre général entre Les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada*
- consultations particulières dans le cadre de l'étude du document intitulé *Rapport sur la mise en œuvre de l'article 5.1 de la Loi sur les architectes*

Étude entreprise à l'initiative de la Commission :
- la réforme du mode de scrutin au Québec

Commission des transports et de l'environnement

Étude détaillée : 14 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2002-2003

Autres mandats :
- élaborer des pistes de solution à l'égard de l'indemnisation des personnes accidentées reconnues coupables d'actes criminels *(suite)*
- consultation générale dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Québec

Les allocations et sommes versées aux députés en 2002-2003

MASSE SALARIALE DES DÉPUTÉS :

Rémunération régulière (comprend l'indemnité de base et l'indemnité additionnelle)	10 780 089 $

AUTRES ALLOCATIONS :

Allocations de dépense, de présence et allocations pour des activités politiques	2 487 845 $
Allocations de transition (comprend les allocations versées lors du départ d'un député)	2 353 203 $
Déplacement de la circonscription électorale à l'Hôtel du Parlement	1 083 772 $
Logement à Québec ou en banlieue	1 241 730 $
Allocation additionnelle pour l'achat de mobilier et d'équipement de bureau pendant le premier mandat	17 725 $
Frais de fonctionnement du local dans la circonscription électorale	3 522 764 $

AUTRES DÉPENSES :

	Personnel des députés	Personnel des cabinets	Total
Masse salariale	9 560 333 $	5 520 460 $	15 080 793 $
Frais de déplacement	266 207 $	644 533 $	910 740 $
Services de recherche des partis politiques			1 510 431 $

Le mandat des unités administratives de l'Assemblée

Secrétaire général

Il est le premier fonctionnaire de l'Assemblée et le premier conseiller en interprétation de la procédure parlementaire auprès de la présidence et de l'ensemble des députés. Le secrétaire général assure la surveillance et la gestion du personnel de l'Assemblée, en administre les affaires courantes et exerce les autres fonctions qui lui sont assignées par le Bureau de l'Assemblée nationale, dont il est le secrétaire.

Conseiller spécial auprès du secrétaire général

Il conseille le secrétaire général principalement sur des sujets liés aux travaux de l'Assemblée et des commissions parlementaires, ainsi que sur toute question concernant la fonction de secrétaire général.

Secrétariat du Bureau

Il voit à l'organisation et au suivi des travaux du Bureau et fournit aux parlementaires toutes les informations concernant leurs conditions de travail et les services qui leur sont offerts.

Unité de coordination des projets organisationnels et stratégiques

Elle assure le secrétariat du Comité de direction et coordonne, pour le compte des autorités, des projets d'envergure organisationnelle.

Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et institutionnelles

Il coordonne, planifie et contrôle les activités des directions du secteur parlementaire et institutionnel et assiste le secrétaire général dans son rôle de conseiller auprès de la présidence et de l'Assemblée.

Direction des affaires juridiques et législatives

Elle conseille l'Assemblée sur le plan juridique et fournit l'ensemble des services professionnels en matière de rédaction de projets de loi des députés.

Direction de la traduction et de l'édition des lois

Elle fournit l'ensemble des services professionnels et techniques de traduction, de révision, d'édition et d'impression des textes législatifs et répond aux besoins de traduction des unités administratives.

Direction des études documentaires

Elle effectue des études et des recherches nécessaires aux parlementaires et aux unités administratives dans la réalisation de leurs mandats, en particulier ceux liés aux travaux des commissions parlementaires et aux relations interparlementaires.

Direction de la recherche en procédure parlementaire

Elle assiste le secrétaire général dans son rôle conseil auprès de la présidence, de l'Assemblée et des commissions parlementaires en matière de procédure parlementaire.

Direction du Secrétariat de l'Assemblée

Elle assure la préparation, le bon déroulement et le suivi des séances de l'Assemblée. Elle assiste le secrétaire général dans la préparation et la coordination de l'ouverture et de la clôture des sessions.

Direction du Secrétariat des commissions

Elle assure l'organisation et le fonctionnement des commissions parlementaires en fournissant les services professionnels et administratifs nécessaires à leurs activités.

Direction de la Bibliothèque

Elle assure la conservation des documents parlementaires et la gestion des archives et en facilite le repérage. Elle s'assure de composer une collection répondant aux besoins actuels et à venir.

Direction des communications

Elle favorise le rayonnement de l'Assemblée en faisant connaître son rôle démocratique auprès de la population. Elle est responsable des communications de l'institution et fournit des services aux journalistes de la Tribune de la presse.

Direction des programmes pédagogiques

Elle conçoit, élabore et réalise des activités à caractère pédagogique destinées à des clientèles cibles et fournit un soutien professionnel et technique lors de simulations parlementaires.

Direction du protocole et de l'accueil

Elle assure la coordination des accueils protocolaires et des cérémonies à l'Assemblée et assume la responsabilité tant des services d'accueil et de renseignements que des visites guidées.

Direction des relations interparlementaires et internationales

Elle conseille les autorités en matière de relations interparlementaires et internationales et coordonne les activités de l'Assemblée dans ce domaine.

Secrétariat général adjoint aux affaires administratives

Il planifie, oriente, coordonne et contrôle les activités des directions du secteur administratif. Il coordonne la mise en œuvre des technologies de l'information à l'Assemblée.

Adjoint à l'administration

Il assiste la secrétaire générale adjointe aux affaires administratives dans la gestion des dossiers administratifs, participe à des comités de travail, effectue des études et des analyses et revoit les procédures et méthodes de travail de l'ensemble des unités du secteur administratif.

Unité de coordination des affaires administratives

Elle coordonne les projets spéciaux en matière de technologie, dont Internet et le Portail intranet, veille à l'application de la politique de sécurité informatique de l'Assemblée et est responsable de l'implantation de GIRES (gestion intégrée des ressources).

Direction de la diffusion des débats

Elle gère la télédiffusion des travaux parlementaires, des conférences de presse et de certains événements spéciaux, et l'enregistrement audio pour fins de transcription, de révision, d'édition et de mise en pages du *Journal des débats*.

Direction de la gestion immobilière

Elle conseille et fournit les services en matière de gestion des immeubles, d'aménagement, de télécommunications et de conservation du patrimoine mobilier et immobilier.

Direction de l'informatique

Elle oriente, conseille et fournit des services en matière de bureautique et d'informatique (logiciels, applications, matériel, formation) et assure la gestion du parc informatique et des réseaux local et étendu.

Direction des ressources financières et des services d'approvisionnement

Elle conseille et fournit des services auprès des unités administratives et des parlementaires en matière de gestion financière, de programmation budgétaire et d'opérations comptables. Elle fournit également des services d'approvisionnement.

Direction des ressources humaines

Elle assume l'ensemble des opérations et des services de soutien et de conseil dévolus à la gestion des ressources humaines auprès des unités administratives et des parlementaires.

Direction des ressources matérielles et des restaurants

Elle fournit un soutien aux parlementaires et aux unités administratives, notamment en matière de courrier et de messagerie, d'imprimerie et de reprographie, de fournitures de bureau et de distribution de documents parlementaires. Elle assure aussi les services alimentaires et la gestion des restaurants.

Direction de la sécurité

Elle conseille les autorités sur toute mesure de sécurité et assure la protection des personnes et des biens de même que la sécurité des édifices et des locaux de l'Assemblée.

Quelques renseignements pratiques

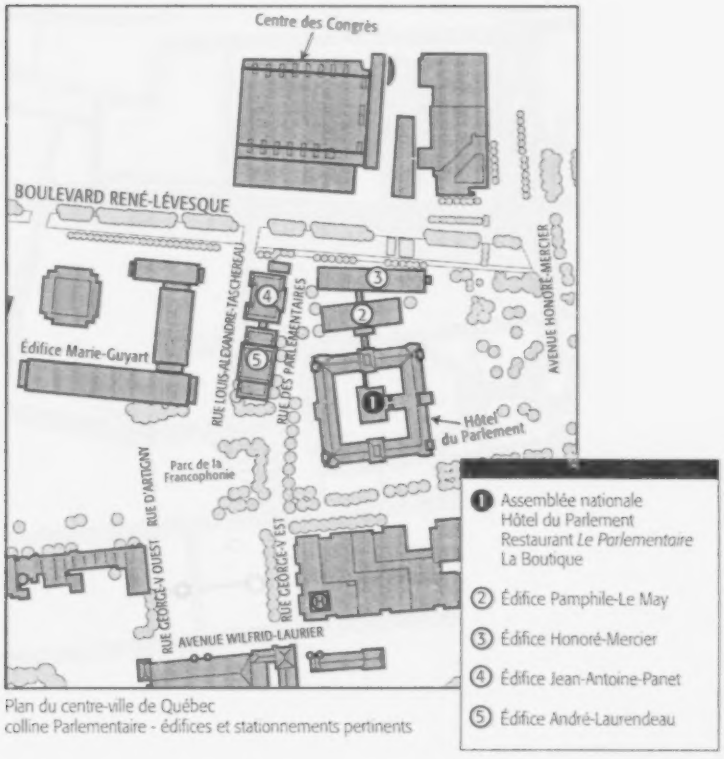

Plan du centre-ville de Québec
colline Parlementaire - édifices et stationnements pertinents

ASSEMBLÉE NATIONALE
Hôtel du Parlement, Québec (Québec)
G1A 1A3

Renseignements généraux
Téléphone : (418) 643-7239
Ligne sans frais : 1 866 DÉPUTÉS
(1-866-337-8837)
Télécopieur : (418) 641-2638
Courriel : communications@assnat.qc.ca
www.assnat.qc.ca

VISITES GUIDÉES
Horaire*
Du lundi au vendredi : de 9 h à 16 h 30

Du 23 juin à la Fête du Travail :
du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30

Samedi, dimanche et jours fériés :
de 10 h à 16 h 30

Les groupes de plus de 10 personnes sont priés de réserver.

Renseignements
Téléphone : (418) 643-7239
Télécopieur : (418) 646-4271
Courriel : accueil@assnat.qc.ca

RESTAURANT *LE PARLEMENTAIRE*
Heures d'ouverture*
Du mardi au vendredi : de 8 h à 14 h 30

En juin et en décembre :
du mardi au vendredi, de 8 h à 14 h 30 et de 17 h 30 à 20 h

Du 26 juin à la Fête du Travail :
du lundi au vendredi, de 9 h à 14 h 30

Réservations
Téléphone : (418) 643-6640
Télécopieur : (418) 643-6378
Courriel : resto@assnat.qc.ca

LA BOUTIQUE
Heures d'ouverture*
Du lundi au vendredi : de 8 h à 17 h

Samedi, dimanche et jours fériés :
de 10 h à 17 h

Renseignements
Téléphone : (418) 643-8785
Télécopieur : (418) 528-6022
Courriel : boutique@assnat.qc.ca

* Modification sans préavis